

**INSTITUT MEDICO-EDUCATIF
ANDRE BOUSQUAIROL**

**PROJET D'ETABLISSEMENT
2017-2022**

| | |
|--|-----------|
| PREAMBULE..... | 3 |
| PARTIE I : LE PROJET DE L'ASSOCIATION LES AMIS DE L'ENFANCE..... | 4 |
| I. ASSUMER L'HERITAGE ET LE PROJET DE L'ASSOCIATION LES AMIS DE L'ENFANCE..... | 5 |
| 1. La fiche d'identité de l'association gestionnaire..... | 5 |
| 2. S'inscrire dans le fil d'une histoire..... | 5 |
| 3. Mettre en œuvre ses valeurs..... | 6 |
| 4. Poursuivre son projet..... | 7 |
| 5. Assumer une position de partenaire de l'action publique et médico-sociale..... | 9 |
| 6. Être un lien avec le dispositif associatif et inter associatif..... | 9 |
| 7. S'appuyer sur sa responsabilité de gestionnaire..... | 10 |
| 8. Assumer une direction unique..... | 11 |
| PARTIE II : LE PROJET DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ANDRE BOUSQUAIROL | 13 |
| I. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT | 14 |
| 1. La fiche d'identité de l'établissement | 14 |
| 2. S'appuyer sur les textes de référence..... | 15 |
| 3. Missions de l'IME..... | 17 |
| 4. Descriptif de l'accueil de l'IME | 17 |
| II. ORIENTATIONS STRATEGIQUES..... | 20 |
| 1. Le PRS II Occitanie..... | 20 |
| 2. S'inscrire dans la réalisation des objectifs publics au niveau régional et départemental | 21 |
| 3. Les objectifs stratégiques de l'établissement pour la période à venir..... | 22 |
| III. PROJET EDUCATIF PEDAGOGIQUE ET THERAPEUTIQUE | 24 |
| 1. Objectifs et moyens de l'action éducative..... | 24 |
| 2. Objectifs et moyens de l'action pédagogique..... | 27 |
| 3. Objectifs et moyens de l'action thérapeutique médicale, rééducative psychothérapeutique et sociale..... | 27 |
| IV. PROJET D'AMELIORATION DE LA QUALITE ET DE LA GESTION DES RISQUES | 33 |
| 1. Pilotage de la démarche qualité et gestion des risques..... | 33 |
| 2. Organisation interne de la démarche qualité et gestion des risques..... | 35 |
| 3. Evaluation du Management de la qualité et de la gestion des risques | 38 |
| V. PROJET SOCIAL..... | 40 |
| 1. La Gestion Prévisionnelle des Métiers et des Compétences (GPMC)..... | 40 |
| 2. La gestion et la prévention des risques professionnels..... | 41 |
| 3. La formation des professionnels | 41 |
| 4. Promouvoir la qualité de vie au travail. | 42 |
| VI. SCHEMA DIRECTEUR DU SYSTEME D'INFORMATION | 44 |
| 1. Le périmètre de la sécurité du système d'information | 44 |
| 2. Gestion des risques du système d'information | 45 |
| 3. Organisation de la sécurité du système d'information..... | 45 |
| 4. Protection des données..... | 47 |
| 5. Orientations majeures du système d'information : | 49 |
| VII. PROJET LOGISTIQUE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE | 50 |
| 1. Le projet logistique : la restauration, le bionettoyage et la blanchisserie | 50 |
| 2. Le développement durable | 51 |
| VIII. PLAN D'ACTIONS | 53 |

| | | |
|--|--|-----------------------|
|  CENTRE ANDRE BOUSQUAIROL | PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ANDRE BOUSQUAIROL 2017-2022 | REF : IME/GOUV/DOC/00 |
| | | VERSION : 00 |
| | | DATE : 17/04/2019 |
| | | PAGE : 3/59 |

PREAMBULE

L'Institut Médico-Educatif André Bousquairol est un établissement médico-social qui accueille des enfants et jeunes de 3 à 20 ans, présentant un polyhandicap, un handicap rare et/ou des déficiences intellectuelles avec des troubles associés. L'établissement est classé selon le code catégorie 188 qui concerne les « Etablissement pour Enfants ou Adolescents Polyhandicapés ». Il bénéficie d'une expérience reconnue dans les domaines de la prise en charge éducative et des rééducations sur son territoire.

L'Institut Médico-Educatif André Bousquairol bénéficie d'un statut d'établissement privé à but non lucratif. Il assure l'ensemble des aspects sanitaire, éducatif, psychologique et social de la prise en charge des enfants et jeunes accueillis.

L'article L.311-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) précise que « *pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. [...] Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du conseil de la vie sociale ou, le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation.* »

Le présent projet d'établissement a pour vocation de fixer les orientations stratégiques de l'établissement pour la période 2017 à 2022 au regard des orientations régionales définies dans le Projet Régional de Santé, des stratégies nationales et en corrélation avec le projet associatif de l'association gestionnaire Les Amis de l'Enfance.

PARTIE I : LE PROJET DE L'ASSOCIATION LES AMIS DE L'ENFANCE

| | | |
|--|--|-----------------------|
|  CENTRE ANDRE BOUSQUAIROL | PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ANDRE BOUSQUAIROL 2017-2022 | REF : IME/GOUV/DOC/00 |
| | | VERSION : 00 |
| | | DATE : 17/04/2019 |
| | | PAGE : 5/59 |

I. ASSUMER L'HÉRITAGE ET LE PROJET DE L'ASSOCIATION LES AMIS DE L'ENFANCE

1. La fiche d'identité de l'association gestionnaire

L'institut Médico-Educatif (IME) André Bousquairol est géré par l'association Les Amis de l'Enfance, qui assure la gestion conjointe de deux autres structures :

- La Pouponnière SSR André Bousquairol, située sur le même site que l'IME
- La Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) Rosine Bet, située à Saint-Lys

Association les Amis de l'enfance

Adresse : Lieu-dit « Les Rossignols » - 820 Route de Saint-Thomas 31470 Saint-Lys

Téléphone : 05 61 91 75 93

Courriel : administration@centre-rosinebet.fr

| | |
|---|--|
| Nom et titre du représentant légal | Madame Marie Josée RUIZ Présidente Téléphone : 05 61 91 75 93 Courriel : administration@centre-rosinebet.fr |
| Nom et titre du dirigeant | Madame Christine VALDEVIT Directrice Téléphone : 05 61 91 75 93 Courriel : administration@centre-rosinebet.fr Madame Cécile POMIES Directrice adjointe Téléphone : 05 34 51 85 87 Courriel : cecilepomies@centre-bousquairol.fr |
| Nom des différents cadres des fonctions transversales | Madame Eliane ESCUDE, relations sociales et ressources humaines Madame Michèle CUCUROU, fonctions administratives et logistiques Monsieur Dominique LAVAIL, fonctions comptables et financières Madame Alexia BONNET, responsable qualité Madame Maité VANZO, responsable du service éducatif Madame Corine ROUX, cadre de santé, responsable des soins infirmiers, Madame Audrey BONAFOS, encadrant d'unité de rééducation Madame Myriam MILLON, responsable du service médical, présidente de la CME. |

2. S'inscrire dans le fil d'une histoire

L'Association « Les amis de l'Enfance » est née en 1958 dans la continuité des œuvres sociales de la Résistance, pour venir en aide aux enfants de résistant.e.s victimes de l'occupation et de la déportation, puis après le deuxième conflit mondial, par leur recentrage dans l'aide aux familles de déporté.e.s et fusillé.e.s.

| | | |
|--|---|-----------------------|
|  CENTRE ANDRE BOUSQUAIROL | PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ANDRE BOUSQUAIROL 2017-2022 | REF : IME/GOUV/DOC/00 |
| | | VERSION : 00 |
| | | DATE : 17/04/2019 |
| | | PAGE : 6/59 |

Depuis, la continuité de l'action en faveur d'enfants et d'adultes en difficultés, sans aucune discrimination, fait partie intégrante du projet associatif :

- Gestion immédiate de la Pouponnière SSR André Bousquairol (nom d'un jeune étudiant en médecine tombé au maquis) : cette pouponnière, à vocation sanitaire, accueillera un nombre toujours plus grand d'enfants handicapés, à Toulouse dans les quartiers du Grand Mirail,
- Transformation de l'activité et mise en place d'une unité sanitaire spécifique (qui deviendra plus tard un Service de Soins de Suite et de Réadaptation pédiatrique), et d'un Institut Médico-Éducatif (IME), dans un ensemble qui s'appellera le Centre André Bousquairol,
- Création en 1976 d'un IME à Saint-Lys, ancienne bastide et commune de l'aire urbaine toulousaine, sous l'impulsion de son maire, cédant un terrain de la municipalité pour 1 franc symbolique. L'IME prend le nom de Centre Rosine Bet (résistante d'origine italienne). Il se transforme ensuite en Maison d'Accueil Spécialisée (MAS),
- Explosion d'AZF en 2001 dans le quartier du Grand Mirail et destruction du Centre André Bousquairol : accueil de la pouponnière dans les locaux de l'hôpital des enfants du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) Toulouse-Purpan et de l'IME sur le site du Centre Rosine Bet à Saint Lys,
- Reconstruction en 2005 du Centre André Bousquairol à Villeneuve-Tolosane dans le Grand Toulouse, avec : la Pouponnière en Soins de Suite et de Réadaptation d'une part, l'IME d'autre part, et un Centre de Loisirs Associé à l'IME (CLAI) enfin.
- En 2009, transformation de l'unité sanitaire 0-3 ans en Service de SSR pédiatrique polyvalent, réservé spécifiquement aux enfants de moins de 6 ans.
- En 2016, d'importants travaux de rénovation de la MAS s'achèvent. Depuis l'association dispose d'une blanchisserie associative sur le site de Saint Lys.
- En 2017 un nouveau chantier s'ouvre : le projet du Pavillon Parental adossé à la Pouponnière SSR se concrétise.

L'association gère ainsi deux entités géographiques avec 4 autorisations d'activités distinctes : le Centre André Bousquairol avec une Pouponnière SSR, un IME et son CLAI et le centre Rosine BET qui est une MAS.

3. Mettre en œuvre ses valeurs

Les établissements et les professionnel.le.s prennent en compte et s'efforcent de mettre en œuvre les valeurs associatives :

- **L'héritage des idées initiales de la résistance,**

Fidèle à ses origines, l'association gestionnaire se consacre aux soins des très jeunes enfants et des adultes les plus dépendants. Elle se définit ainsi comme une entité qui laisse une place à chacun.e, qu'il/elle soit des plus fragiles, des plus démunis.e.s, des plus en difficultés et elle s'engage dans la promotion des valeurs humanistes en portant l'idée que toute vie est respectable et a un sens.

- **La réaffirmation des valeurs humanistes,**

Ouverte à tous, sans considération de nationalité, d'origine géographique, de régime de protection sociale, de croyance, etc. l'association gestionnaire agit dans le respect des principes :

- De laïcité : la différence ne doit pas séparer mais au contraire rapprocher ;
- De liberté... d'aller et venir ;
- D'égalité... entre les femmes et les hommes, ou celle d'accès aux soins, à l'éducation, etc. ;

| | | |
|--|--|-----------------------|
|  CENTRE ANDRE BOUSQUAIROL | PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ANDRE BOUSQUAIROL 2017-2022 | REF : IME/GOUV/DOC/00 |
| | | VERSION : 00 |
| | | DATE : 17/04/2019 |
| | | PAGE : 7/59 |

- De fraternité... d'entraide, de solidarité, de tolérance, de démocratie sanitaire et sociale... en veillant à la place des usagers et de leur représentant, ainsi qu'au dialogue avec les salarié.e.s.

4. Poursuivre son projet

Les orientations pour le développement de toutes les activités de l'association :

L'association entend poursuivre la mise en œuvre des soins aux enfants et aux adultes, malades et/ou polyhandicapés, tout en garantissant leur sécurité sanitaire et environnementale.

L'association s'empare ainsi des évolutions et des transformations sociales pour toujours mieux répondre aux besoins sociaux et de santé en étant complémentaire de ses partenaires.

- **La notion de soin : *rappel***

Le soin est souci de l'autre, il est d'abord une relation de soin sur laquelle l'acte technique, quel qu'il soit (médical, éducatif, paramédical, pédagogique), vient se poser.

Ce repositionnement, lors des travaux préliminaires à l'écriture des précédents projets d'établissement, entre la notion de soins et d'éducation spécialisée, mettaient en exerce la complémentarité des différents professionnels dans la recherche d'équilibre au service du soin et du prendre soin avec bienveillance. Ces notions restent d'actualité en tant que fondement des pratiques professionnelles.

La réflexion sur la notion de soin, l'affirmation que chacun est dans le soin, nécessitent un questionnement permanent.

- **Les mesures et réalisations 2016 et 2017 :**

- Construction du pavillon parental pour les familles et aidants du tout petit et du très jeune enfant pris en charge sur l'unité sanitaire du centre André Bousquairol
- Ajustement de l'agrément de l'IME André Bousquairol : confirmation du positionnement de son offre sur le volet polyhandicap, 30 places et création de 2 places supplémentaires « déficience moyenne sévère » pour porter cette section à 22 places,
- Création de 3 places d'accueil de jour à la MAS Rosine BET et mise en fonction d'une chambre d'accueil temporaire.

Ces mesures illustrent la continuité des orientations associatives en faveur du soutien et de l'accompagnement des familles et des aidants. **Elles s'appuient sur une stratégie d'assouplissement des modalités de réponse à leurs attentes et leurs besoins (accueil de répit, Hospitalisation à Temps Partiel, jour, nuit, accueil séquentiel pour les semi internes, alternance internat, semi internat ou internat séquentiel, internat de semaine, accueil temporaire jour, nuit, etc.).**

En effet, les besoins d'accompagnements des publics relevant de nos différentes autorisations de fonctionnement sont spécifiques en termes de santé, de vie sociale et de place des familles ou des aidants, de par leur situation d'extrême vulnérabilité physique, psychique et sociale. Les mesures précitées participent à la réduction des inégalités sociales en santé.

| | | |
|--|--|-----------------------|
|  CENTRE ANDRE BOUSQUAIROL | PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ANDRE BOUSQUAIROL 2017-2022 | REF : IME/GOUV/DOC/00 |
| | | VERSION : 00 |
| | | DATE : 17/04/2019 |
| | | PAGE : 8/59 |

▪ **Les orientations de la période à venir pour le développement de toutes les activités de l'association : Résumé**

- Poursuivre l'ouverture des établissements : rendre plus souple l'offre existante et structurer l'offre de répit sanitaire et médico-sociale ;
- Faire évoluer les missions pour répondre à la logique d'un parcours global tant sur le sanitaire que le médico-social avec une place ré interrogée de la famille ou de l'aidant :
 - o Valoriser les expertises de la prise en charge pluridisciplinaire de la sphère orale, alimentation, déglutition, communication et positionnement,
 - o Continuer à développer la prise en charge des petits patients en SSR polyvalent à orientation soins palliatifs,
- Déployer avec ambition l'éducation thérapeutique ou l'aide éducative, notamment dans la filière gastro pédiatrique avec le programme de « SAS », Séjour d'Aide au Sevrage de la nutrition entérale ;
- Renforcer la prise en charge des enfants et des personnes malades et/ou présentant un polyhandicap et des TSA (troubles du Spectre Autistique) : faciliter l'accès aux soins courants ou spécialisés en particulier en direction des jeunes relevant de situations complexes ou en direction du public vivant en MAS (« Charte Romain Jacob ») ;
- Accompagner l'évolution des pratiques par la formation et l'Evaluation des Pratiques Professionnelles (EPP) ;
- Continuer à améliorer la coordination des soins entre les acteurs de santé : optimiser le travail d'orientation des enfants de la Pouponnière SSR vers le médico-social et poursuivre le déploiement de « via trajectoire » ;
- Structurer l'organisation de l'Hospitalisation à Temps Partiel pour mieux répondre aux besoins ;
- Poursuivre le développement de la performance interne :
 - o Déployer le pôle qualité associatif et consolider une démarche qualité et gestions des risques dans le respect de la sécurité et de l'environnement,
 - o Réussir la démarche de certification v2014,
 - o Faire évoluer le schéma directeur du système d'information au niveau associatif : comptabilité analytique, déploiement du dossier de l'utilisateur informatisé sur le médico-social,
 - o Poursuivre le développement de la GPMC (Gestion Prévisionnelle des Métiers et des Compétences) et de la démarche QVT (Qualité de Vie au Travail),

Ces orientations associatives trouvent leur pleine articulation avec les orientations nationales et régionales telles que définies dans la « circulaire DGCS/3B/2017/148 du 3 mai 2017 » et les travaux préparatoires au PRS II Occitanie :

- La démarche « Une réponse accompagnée pour tous » (RAPT), en appui du rapport Piveteau de juin 2014 « *Zéro sans solution : Le devoir collectif de permettre un parcours de vie sans rupture, pour les personnes en situation de handicap et pour leurs proches* »,
- Une stratégie nationale pour soutenir et accompagner les aidants de personnes en situations de handicap,
- Une stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre médico-sociale volet polyhandicap et volet handicap psychique,
- Une stratégie nationale pour l'autisme 2018-2022 pour prendre en compte les besoins spécifiques des personnes et de leur entourage pour un accompagnement digne et efficace,

| | | |
|--|---|-----------------------|
|  CENTRE ANDRE BOUSQUAIROL | PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ANDRE BOUSQUAIROL 2017-2022 | REF : IME/GOUV/DOC/00 |
| | | VERSION : 00 |
| | | DATE : 17/04/2019 |
| | | PAGE : 9/59 |

- La généralisation au médico- social des CPOM en tant qu'outil majeur de la mise en œuvre du PRS dans la mesure où ils contribuent à la transformation de l'offre, à l'évolution de la gestion des établissements et à l'amélioration du parcours et de l'accompagnement des personnes sur le territoire

En ce qui concerne l'établissement sanitaire, dans le cadre des travaux de concertation du PRS II, l'établissement a énoncé des hypothèses de positionnement dans l'offre de soin des SSR.

En ce qui concerne le médico-social, les deux établissements ajusteront et déploieront les mesures propres à assurer l'inclusion sociale, et éventuellement scolaire, de chacune des personnes ou jeunes en prenant en compte les réponses aux besoins du territoire, fixées par le PRS II.

5. Assumer une position de partenaire de l'action publique et médico-sociale

Les orientations pour la participation à l'observation sanitaire ou médico-sociale, aux propositions d'innovations dans le secteur :

L'association et la direction des établissements créent les conditions nécessaires de participation à l'observation sanitaire et médico-sociale et aux propositions d'innovations dans les périmètres et secteurs la concernant. Les professionnels sont associés autant que de besoin. En ce sens, l'association est engagée dans les travaux préalables à l'élaboration du PRS II Occitanie notamment via :

- La participation à la concertation départementale sur l'élaboration du schéma départemental des personnes en situation de handicap,
- La participation à la concertation sur le volet polyhandicap via le Carrefour de Ressources et d'Etudes pour l'Autonomie et l'Inclusion – Observatoire Régional de la Santé (CREAI-ORS), et à la production d'un support synthétisant les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles liées au Polyhandicap,
- L'inscription au groupe de travail sur le passage du dispositif de « l'Enfance » au dispositif « Adulte »,
- Dans le cadre de la filière des Soins de Suites et de Réadaptation : participation à la concertation avec les SSR pédiatriques de la région Occitanie, conduite d'une part par l'ARS région Occitanie et d'autre part par notre fédération, la FEHAP.
-

6. Être un lien avec le dispositif associatif et inter associatif

Les orientations pour le développement des liens internes : entre les établissements, entre l'association / les établissements / les associations de parents et amis / les représentants des usagers :

La direction des établissements est conduite par une Direction Générale nommée par le Conseil d'administration. L'organigramme est construit sur une logique de pôles :

- Pôle vie de la Maison : commun aux établissements, il comprend l'équipe de dirigeants administratifs,
- Pôle clinique : spécifique à chaque établissement, pouvant toutefois comprendre des services mutualisés comme le service médical de la Pouponnière SSR et de l'IME André Bousquairol, à titre non exhaustif
- Le pôle qualité associatif.

| | | |
|--|--|-----------------------|
|  CENTRE ANDRE BOUSQUAIROL | PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ANDRE BOUSQUAIROL 2017-2022 | REF : IME/GOUV/DOC/00 |
| | | VERSION : 00 |
| | | DATE : 17/04/2019 |
| | | PAGE : 10/59 |

Au niveau associatif, certaines **fonctions ou rôles ont une position de « Référence » ou « Ressource »** : la cadre de santé du sanitaire sur l'ensemble des protocoles ou procédures de soins, le CLIN, le CLUD, la coordinatrice de l'équipe des rééducateurs sur l'organisation des astreintes associatives si besoin et sur les recrutements (entretien technique).

Les organigrammes sont maintenus en l'état avec les principales évolutions de la période récente à l'instar du service compatibilité associatif. On mentionnera toutefois au niveau du pôle qualité associatif, le recrutement d'une responsable qualité. Ce pôle s'appuie notamment sur une équipe opérationnelle existante depuis 2009, constituée par le référent qualité des soins « cadre de santé » et le référent gestionnaire des risques structures « adjoint de direction ». Son évaluation est en cours.

Deux associations d'usagers sont actives : Les Parents et Amis des enfants de Bousquairol pour l'IME et la pouponnière SSR, Les Myosotis pour la MAS. L'association gestionnaire et la direction associative ont à cœur d'être à l'écoute et d'associer les usagers des établissements aux projets associatifs et à l'évaluation des pratiques professionnelles.

Ces deux associations présentent des candidatures aux élections des CVS. Il est à noter que, même si le CVS André Bousquairol est lié législativement au médico-social, il traite également de la structure sanitaire, de l'organisation et du fonctionnement au regard de la mutualisation de certains professionnels et des locaux. Les Présidents de CVS ont, par ailleurs, le statut d'invités au Conseil d'Administration.

Associé à cela, la loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016 a mis en place dans les établissements de santé publics et privés une **Commission Des Usagers** qui se substitue à la commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge (CRUQPC), créée par la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé. Cette commission est instaurée dans chaque établissement de santé, public ou privé, pour représenter les usagers : patients, famille, entourage. A la date de réécriture du présent projet d'établissement, la CDU de la Pouponnière SSR André Bousquairol est en cours de réorganisation pour être en conformité avec la nouvelle réglementation.

Concernant les Instances Représentatives du Personnel : D'ici 2020, un Comité Social et Economique (CSE) sera mis en place dans le cadre de la réforme du Code du travail (Ordonnance 1386 du 22 Septembre 2017). Il est destiné à remplacer l'ensemble des institutions représentatives élues du personnel de l'association.

7. S'appuyer sur sa responsabilité de gestionnaire

Les orientations pour garantir la bonne gestion financière, la bonne gestion des biens ainsi que des ressources humaines.

Concernant l'autorisation d'activité de la Pouponnière SSR, le CPOM est prolongé jusqu'en décembre 2018. Le renouvellement de l'autorisation d'activité doit intervenir en 2020 avec un dépôt de dossier en octobre 2019.

Dans le cadre de la programmation du CPOM sur la partie handicap, IME et MAS, l'association s'engage dans des échanges avec l'ARS afin que le dossier puisse être soumis dans le premier semestre 2019.

| | | |
|--|--|-----------------------|
|  CENTRE ANDRE BOUSQUAIROL | PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ANDRE BOUSQUAIROL 2017-2022 | REF : IME/GOUV/DOC/00 |
| | | VERSION : 00 |
| | | DATE : 17/04/2019 |
| | | PAGE : 11/59 |

En partenariat avec l'Université Toulouse 1 Capitole « Toulouse School of Management » l'accueil d'un stagiaire M2 GESS de novembre 2017 à juin 2018 participe au diagnostic du pilotage des établissements (organisation et fonctionnement managérial) et à la définition des possibles orientations en la matière pour mieux accompagner les évolutions à mettre en œuvre.

8. Assumer une direction unique

Cibler, développer et gérer les compétences

Le Pôle de direction (Directrice Générale + Responsable des relations sociales et des ressources humaines + Responsable du service de comptabilité) a une dimension associative. L'organisation est une structure simple, dont les caractéristiques sont une supervision directe, ainsi qu'une centralisation horizontale et verticale. Cette organisation repose également sur l'idée que les moyens humains sont volontairement déployés au maximum auprès des jeunes accueillis. Ainsi, cette mutualisation des postes de direction est volontaire et vient en réponse au cadre budgétaire. Cette articulation administrative vise l'adéquation entre les budgets alloués, les conditions de travail et la qualité de la prise en charge des jeunes accueillis.

En outre, l'audit réalisé fin 2017 sur l'organisation pose comme préconisation principale une transversalité déployée également au niveau des cadres de proximité : cadre du service éducatif, cadre des soins infirmiers, responsable des rééducateurs. Cette proposition est étayée par un argumentaire basée sur la cohérence, la coordination et l'harmonisation des pratiques au sein du périmètre associatif :

- Au niveau éducatif

Il s'agit d'avoir des pratiques davantage partagées, qui peuvent également être le support de réflexions éducatives associatives sur les modes de prise en charge. Pour que cela soit possible, il est nécessaire de réorganiser le temps IME, de questionner la coordination d'équipe chez les éducateurs spécialisés, mais aussi plus généralement la coordination de parcours ou encore celle de référent de parcours.

- Au niveau infirmier

Il s'agit ici d'améliorer la prise en charge globale et d'intervenir positivement sur la qualité et la sécurité des soins, le circuit du médicament... le concours « associatif » de la cadre de santé doit s'envisager en mettant en place une « référence » de soins infirmiers au sein des établissements médico-sociaux.

- Au niveau rééducation

Les rééducateurs qui n'interviennent qu'au sein de la MAS ne rencontrent que très occasionnellement leur responsable de service, qui est « domiciliée » sur le site de Villeneuve-Tolosane.

Poursuivre l'engagement dans une amélioration continue à travers les processus qualité tant sanitaires que médico sociaux

- Développer une démarche de management de la qualité et de la gestion des risques

Selon la définition de l'OMS, en santé, « *La qualité, c'est délivrer à chaque patient l'assortiment d'actes diagnostiques et thérapeutiques qui lui assurera le meilleur résultat en termes de santé, conformément à l'état actuel de la science médicale, au moindre coût pour*

| | | |
|--|--|-----------------------|
|  CENTRE ANDRE BOUSQUAIROL | PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ANDRE BOUSQUAIROL 2017-2022 | REF : IME/GOUV/DOC/00 |
| | | VERSION : 00 |
| | | DATE : 17/04/2019 |
| | | PAGE : 12/59 |

un même résultat, au moindre risque iatrogène et pour sa plus grande satisfaction en termes de procédures, de résultats et de contacts humains à l'intérieur du système de soins ».

Dans le médico-social, il n'existe pas de définition clairement affirmée, mais nous pouvons convenir qu'il s'agit d'une capacité à satisfaire les besoins exprimés et implicites de l'utilisateur en vue de maintenir sa santé, son autonomie, sa dignité d'être humain. Les évaluations internes et externes prévues au titre de la loi 2002-2 y concourent notamment.

L'association gestionnaire « Les Amis de l'Enfance » a la particularité de gérer un établissement sanitaire et deux établissements médico-sociaux. A l'heure de l'absorption de l'ANESM par l'HAS, elle s'est dotée d'un poste associatif de qualicienne à temps plein en septembre 2017. Initialement dévolue à l'activité de la Pouponnière SSR, la qualité prend une dimension associative.

- Les échéances
 - o Ouverture du compte qualité et 4ème itération de la certification sur le sanitaire en 2018 ;
 - o L'évaluation interne et ses résultats à transmettre tous les cinq ans pour l'IME et la MAS: au plus tard les 04/01/2022 ; 04/01/2027 ; 04/01/2032 ;
 - o L'évaluation externe et ses résultats, à transmettre au plus tard les 04/01/2024 et 04/01/2030, idem pour la MAS et l'IME ;
 - o Le(s) plan(s) actualisé(s) d'amélioration continue.

PARTIE II : LE PROJET DE L'INSTITUT MEDICO- EDUCATIF ANDRE BOUSQUAIROL

| | | |
|--|--|-----------------------|
|  CENTRE ANDRE BOUSQUAIROL | PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ANDRE BOUSQUAIROL 2017-2022 | REF : IME/GOUV/DOC/00 |
| | | VERSION : 00 |
| | | DATE : 17/04/2019 |
| | | PAGE : 14/59 |

I. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

1. La fiche d'identité de l'établissement

Institut Médico-Educatif André Bousquairol

Adresse : Lieu dit « Parpan » 22 rue des Lavandières 31 270 Villeneuve-Tolosane

Téléphone : 05 34 51 85 85

Courriel association gestionnaire : administration@centre-rosinebet.fr

| | |
|---|---|
| Nom et titre du directeur | Madame Christine VALDEVIT Directrice Téléphone : 05 34 51 85 85 Courriel : administration@centre-rosinebet.fr Madame Cécile POMIES Téléphone : 05 34 51 85 87 Directrice adjointe Courriel : cecilepomies@centre-bousquairol.fr |
| Nom et titre des cadres | Madame Eliane ESCUDE, relations sociales et ressources humaines Madame Michèle CUCUROU, fonctions administratives et logistiques Monsieur Dominique LAVAIL, fonctions comptables et financières Madame Alexia BONNET, responsable qualité Madame Maité VANZO, responsable du service éducatif Madame Corine ROUX, cadre de santé, responsable des soins infirmiers, Madame Audrey BONAFOS, encadrant d'unité de rééducation Madame Myriam MILLON, responsable du service médical, présidente de la CME |
| Date de la première autorisation | 1981 |
| Date de la dernière autorisation | Arrêté ARS du 16 février 2016 mettant en conformité le code de la catégorie d'établissement (accueil d'enfants et adolescents polyhandicapés), en complément de l'arrêté préfectoral du 17 février 1995 |
| Nombre de places autorisées | 52 places pour enfants de 3 à 20 ans dont : <ul style="list-style-type: none"> - 22 places pour enfants et adolescents avec déficience intellectuelle moyenne à sévère - 30 places pour enfants polyhandicapés - 24 places d'internat - 28 de semi-internat |
| Types de déficiences | <ul style="list-style-type: none"> - Polyhandicap dont une unité de 8 lits pour polyhandicapés avec état pauci-relationnel - Déficience intellectuelle (avec ou sans troubles associés) |
| Date du dernier projet d'établissement | 2008 |
| Date de l'échéance de la première évaluation interne | 3 janvier 2014 |
| Date de transmission du rapport de la première évaluation interne | 2013 |
| Date de renouvellement de l'autorisation | 3 janvier 2017 |

| | | |
|--|--|-----------------------|
|  CENTRE ANDRE BOUSQUAIROL | PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ANDRE BOUSQUAIROL 2017-2022 | REF : IME/GOUV/DOC/00 |
| | | VERSION : 00 |
| | | DATE : 17/04/2019 |
| | | PAGE : 15/59 |
| Date de l'échéance de transmission du rapport de la première évaluation externe | 3 février 2015 | |
| Date de transmission du rapport de la première évaluation externe | 6 juin 2016 | |
| Nombre de jours d'ouverture sur une année | 365 jours, avec des modularités de l'internat à l'externat, en passant par l'accueil séquentiel | |
| Autorisation actuelle | Du 3 janvier 2017 au 2 janvier 2032 | |

2. S'appuyer sur les textes de référence

Les textes législatifs

L'action de l'IME André Bousquairol s'inscrit dans le cadre législatif défini par les lois suivantes :

- Loi n°2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale,
- Loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.

L'IME André Bousquairol relève du champ médico-social, avec rattachement à des missions globales :

- Article Art. L.116-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) : « *L'action sociale et médico-sociale tend à promouvoir, dans un cadre interministériel, l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets* »,

Article L.312-1 du CASF : les IME sont des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) qui relèvent de la catégorie 2° de ces derniers, citée au 1 de cet article : des ESSMS « *dispensant une éducation adaptée et un accompagnement social ou médico-social aux mineurs ou jeunes adultes handicapés ou présentant des difficultés d'adaptation* ».

Les textes réglementaires

Auparavant, les IME relevaient des Annexes XXIV du Code de la Santé Publique ; lors de la publication de la partie réglementaire du CASF (décret n° 2004-1136 du 21 octobre 2004 relatif au code de l'action sociale et des familles – partie réglementaire), les annexes XXIV ont été complètement abrogées.

Aujourd'hui, l'IME André Bousquairol est tenu de mettre en œuvre des missions affirmées dans les articles D.312-11 à D.312-59 du CASF (établissements et services prenant en charge des enfants et adolescents présentant des déficiences intellectuelles ou inadaptés), articles modifiés à l'occasion du décret N° 2009-378 du 2 avril 2009. Notamment l'article D.312-12 du CASF précise les missions suivantes :

- *L'accompagnement mis en place au sein de l'établissement ou du service tend à favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles, l'autonomie maximale quotidienne et sociale des enfants ou des adolescents accueillis.*
- *Il a également pour objectif d'assurer leur insertion dans les différents domaines de la vie, la formation générale et professionnelle.*
- *Cet accompagnement peut concerner les enfants adolescents aux différents stades de l'éducation précoce et, selon leur niveau d'acquisition, de la formation préélémentaire, élémentaire, secondaire et technique. Les missions de l'établissement ou du service comprennent :*

| | | |
|--|---|-----------------------|
|  CENTRE ANDRE BOUSQUAIROL | PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ANDRE BOUSQUAIROL 2017-2022 | REF : IME/GOUV/DOC/00 |
| | | VERSION : 00 |
| | | DATE : 17/04/2019 |
| | | PAGE : 16/59 |

- 1° L'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant ou de l'adolescent ;
- 2° Les soins et les rééducations ;
- 3° La surveillance médicale régulière, générale ainsi que de la déficience et des situations de handicap ;
- 4° L'établissement d'un projet individualisé d'accompagnement prévoyant :
 - a) L'enseignement et le soutien permettant à chaque enfant de réaliser, dans le cadre du projet personnalisé de scolarisation, en référence aux programmes scolaires en vigueur, les apprentissages nécessaires ;
 - b) Des actions tendant à développer la personnalité de l'enfant ou de l'adolescent et à faciliter la communication et la socialisation. »

Il est à noter que pour la part d'enfants ou adolescents polyhandicapés, l'IME André Bousquairol est tenu de mettre en œuvre des missions affirmées dans les articles D.312-83 à D.312-97 du CASF pour les établissements et services qui « accueillent et accompagnent, conformément à leur plan personnalisé de compensation comprenant le projet personnalisé de scolarisation, des enfants ou adolescents présentant un handicap grave à expression multiple associant déficience motrice et déficience mentale sévère ou profonde et entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation ». Ces articles ont, en outre, été modifiés à l'occasion du décret N° 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés. Notamment l'article D.312-83 du CASF qui précise :

- « Ce polyhandicap éventuellement aggravé d'autres déficiences ou troubles nécessite le recours à des techniques spécialisées pour le suivi médical, l'apprentissage des moyens de relation et de communication, le développement des capacités d'éveil sensori-moteur et intellectuelles concourant à l'exercice d'une autonomie optimale.
- Les missions de l'établissement ou du service comprennent :
 - 1° L'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant ou de l'adolescent, notamment dans la révélation des déficiences et des incapacités, la découverte de leurs conséquences et l'apprentissage des moyens de relation et de communication,
 - 2° L'éveil et le développement des potentialités de l'enfant, selon des stratégies éducatives individualisées,
 - 3° L'amélioration et la préservation des potentialités motrices, notamment par l'utilisation de toute technique adaptée de kinésithérapie ou de psychomotricité et par l'utilisation d'aides techniques,
 - 4° La surveillance et le traitement médical,
 - 5° La surveillance médicale et technique des adaptations prothétiques et orthétiques,
 - 6° L'établissement pour chaque enfant ou adolescent d'un projet individualisé d'accompagnement prévoyant :
 - a) Un enseignement adapté pour l'acquisition de connaissances conformément au contenu du projet personnalisé de scolarisation,
 - b) Des actions tendant à développer la personnalité et faciliter la communication et l'insertion sociale, notamment l'enseignement des différents actes de la vie quotidienne en vue de l'acquisition du maximum d'autonomie ; l'éducation nécessaire en vue du développement optimal de la communication et de la découverte du monde extérieur.

| | | |
|--|---|-----------------------|
|  CENTRE ANDRE BOUSQUAIROL | PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ANDRE BOUSQUAIROL 2017-2022 | REF : IME/GOUV/DOC/00 |
| | | VERSION : 00 |
| | | DATE : 17/04/2019 |
| | | PAGE : 17/59 |

Le Projet Régional de Santé II de la Région Occitanie, qui est constitué :

- D'un cadre d'orientation stratégique ;
- D'un schéma régional de santé établi pour 5 ans sur la base d'une évaluation des besoins sanitaires, sociaux et médico-sociaux

Le PRS II a ainsi ciblé des parcours prioritaires dont le PARCOURS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.

3. Missions de l'IME

L'Institut Médico-Educatif André Bousquairol est une structure médico-sociale privée à but non lucratif qui accueille des enfants et des jeunes handicapés de 3 à 20 ans (voire au-delà avec l'accueil de jeunes adultes concernés par l'amendement Creton) qui présentent un **polyhandicap et/ou des déficiences intellectuelles avec des troubles associés**.

La prise en charge dispensée entend répondre aux **projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques**. Les pratiques professionnelles acquises de par l'hétérogénéité historique du public accueilli confèrent à cet IME une expertise dans ces domaines.

Elle concerne la prise en charge des enfants et des jeunes qui présentent des pathologies et des déficiences complexes.

Les pratiques éducatives, pédagogiques et soignantes mises en œuvre visent à reconnaître et à accompagner la souffrance physique et psychique des enfants et des jeunes, tout en préservant et **en développant leurs capacités à agir, à créer, à connaître et reconnaître le monde qui les entoure**.

Dès lors, la possibilité de créer des liens sociaux (problématique du rapport à l'autre) constitue le fil rouge des orientations éducatives et pédagogiques. Sous l'impulsion d'un dispositif hors du commun mis en place en 2005, le CLAI (Centre de Loisirs Associé à l'IME) de nombreux projets d'inclusion sont proposés et expérimentés. Ils visent à faire émerger de nouvelles formes de socialisation : l'enfant ou le jeune en situation de handicap est présent dans des espaces de loisirs, de culture au sein de la cité où il pratique des activités. Il est non seulement présent, **mais « fait avec », partage et contribue à sa manière**.

4. Descriptif de l'accueil de l'IME

La prise en charge s'organise conformément à la réglementation en vigueur, autour du principe d'un accompagnement le plus adapté possible aux besoins de l'enfant ou du jeune et de sa famille, et dans la continuité des interventions. Elle est formalisée par un Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) qui est élaboré conjointement avec la famille et l'équipe pluridisciplinaire.

- Le fonctionnement de l'IME :

L'accueil de l'enfant ou du jeune peut s'effectuer selon différentes modalités : à temps complet ou à temps partiel, que ce soit en internat ou semi-internat, répondant au plus près des attentes de la famille et aux besoins de l'enfant ou du jeune.

Des séquences complémentaires au rythme habituel, en journées et/ou avec hébergement, complètent ces réponses, en fonction des disponibilités de l'IME. Ces temps de répit peuvent être à destination des enfants et jeunes semi-internes ou internes de semaine.

Le fonctionnement de l'IME prévoit que 16 places d'internat soient ouvertes toute l'année, dont 8 lits médicalisés, week-end et vacances scolaires et d'été. L'externat est ouvert 210 jours calendaires.

| | | |
|--|---|-----------------------|
|  CENTRE ANDRE BOUSQUAIROL | PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ANDRE BOUSQUAIROL 2017-2022 | REF : IME/GOUV/DOC/00 |
| | | VERSION : 00 |
| | | DATE : 17/04/2019 |
| | | PAGE : 18/59 |

L'implantation et les zones d'intervention des IME accueillant des jeunes polyhandicapés ne sont pas définies géographiquement. En revanche, en ce qui concerne l'accueil des jeunes déficients intellectuels sévères à profonds, la zone de recrutement correspond pour l'IME André Bousquairol au « Territoire Ouest » défini dans la carte portée en annexe X :

- Les groupes :

C'est autour de sept groupes d'accueil que s'organise actuellement la prise en charge éducative, pédagogique et thérapeutique de l'IME André Bousquairol dont la spécificité se formalise comme suit :

- *3 unités d'accueil d'internat*
 - *Alizés*
 - *Aquarelles*
 - *Convivencia*
- *4 unités d'accueil d'externat :*
 - *Galaxie*
 - *Arc en ciel*
 - *Baladins*
 - *Nomades*

Les projets de service sont portés en annexe X de ce projet d'établissement : ils sont la déclinaison, au plus près du public accueilli, des grandes orientations stratégiques ici définies.

La conception de l'accompagnement individualisé qui est décliné à l'IME implique un travail global mené dans le respect du rythme et des habitudes de vie des enfants et des jeunes. En interne, de multiples circulations et/ou mouvements des enfants, horizontaux : temps nuit et jour sur des unités différentes et verticaux : ateliers décloisonnés, témoignent d'une adaptation permanente des pratiques à plusieurs afin de travailler les axes de la temporalité, de la structuration et de la socialisation.

- Prise en charge globale et accompagnement parental :

L'orientation énoncée dans le projet d'établissement est la prise en charge globale, thérapeutique, pédagogique et éducative de l'enfant ou du jeune.

Elle pose ainsi comme postulat de départ **la primauté** des parents sur le choix des objectifs et moyens proposés dans le PAP de l'enfant ou du jeune.

L'éducation thérapeutique, l'aide éducative à leur attention, l'accompagnement social et/ou la guidance quand c'est nécessaire et voulu, sont partie intégrante de la prise en charge délivrée à l'enfant ou au jeune.

- Respect des droits et libertés de l'enfant ou du jeune accueilli

Dans ce cadre, l'établissement met en œuvre une organisation afin de respecter et de favoriser les droits des enfants et jeunes accueillis concernant :

- *L'absence de discrimination*
- *La participation directe ou avec l'aide des parents à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement le concernant*
- *La prise en charge et la prévention de la douleur*
- *La prévention du risque infectieux*
- *Le respect de la dignité et de l'intimité*
- *Le respect de la confidentialité des données relatives à son dossier*
- *La promotion de la bientraitance et la prévention de la maltraitance*

| | | |
|--|--|-----------------------|
|  CENTRE ANDRE BOUSQUAIROL | PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ANDRE BOUSQUAIROL 2017-2022 | REF : IME/GOUV/DOC/00 |
| | | VERSION : 00 |
| | | DATE : 17/04/2019 |
| | | PAGE : 19/59 |

- *L'accompagnement à la fin de vie*
- *L'implication de l'enfant ou du jeune et de sa famille, parents - fratrie*
- *L'information de l'enfant ou du jeune, et de sa famille, à toutes les étapes de la prise en charge et en cas de dommage lié aux soins*

A ce titre, l'établissement de santé respecte les principes de la charte des droits et libertés de la personne accueillie. En outre, une unité médicalisée prenant en charge les enfants ou jeunes polyhandicapés pauci-relationnel, l'établissement fait sienne la charte de l'enfant hospitalisé.

| | | |
|--|--|-----------------------|
|  CENTRE ANDRE BOUSQUAIROL | PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ANDRE BOUSQUAIROL 2017-2022 | REF : IME/GOUV/DOC/00 |
| | | VERSION : 00 |
| | | DATE : 17/04/2019 |
| | | PAGE : 20/59 |

II. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Au moment où la révision du projet d'établissement s'opère, l'actualité couverte par la Conférence nationale du Handicap en mai 2016, confirmée par le CIH de décembre 2016, s'illustre par la Circulaire DGCS/3B/2017/148 du 3 mai 2017 qui prévoit une série d'actions plus spécifiquement dédiées aux personnes polyhandicapées. La priorité retenue va s'échelonner sur 5 ans et prend l'appellation d'une « stratégie quinquennale de transformation de l'offre ». Les pouvoirs publics réaffirment ainsi la nécessité de s'attacher à l'adaptation des réponses territoriales.

De grandes transformations sont également à l'œuvre sur :

- Les modes de financements (dont le projet n'est pas abouti),
- Les descriptifs des prestations apportées par les établissements (ce projet s'y essaie)
- Les nomenclatures.

L'héritage des annexes 24, 24 bis et ter est en cours de remembrement. L'idée est arrivée à maturité : les autorisations d'activité feraient donc preuve de souplesse et d'agilité. La Réponse Accompagnée Pour Tous vient bousculer les pratiques et les organisations pour engager les structures à offrir des prestations diverses : internat et semi-internat / interne et externe / scolarisation / domicile, etc.

1. Le PRS II Occitanie

« **La spécificité du parcours handicap** est de répondre à l'enjeu de la pleine réalisation du projet de vie des personnes en situation de handicap, en répondant à leur besoin d'accompagnement afin de promouvoir leur autonomie, aussi minime soit-elle.

Dans un contexte d'inégalité territoriale d'accès aux services et aux établissements médico-sociaux et d'une région à fort pouvoir d'attraction, les objectifs pour l'ARS sont les suivants :

- *Passer d'une logique de places à une logique de réponses adaptées aux besoins spécifiques et évolutifs des personnes handicapées par la mise en œuvre de la démarche de Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT) ;*
- *Adapter l'offre médico-sociale aux différentes étapes du parcours de vie (diagnostic, prise en charge précoce, enfance, passage à l'âge adulte, personne handicapée vieillissante), mais aussi aux différents types de besoins (accompagnement médico-social, scolarisation, logement inclusif, emploi adapté, accès aux soins) ;*
- *Promouvoir une culture de coopération opérationnelle entre les différents acteurs (secteur sanitaire, secteur médico-social, éducation nationale, collectivités locales...) pour éviter les ruptures aux étapes charnières ;*
- *Promouvoir des outils numériques qui facilitent le parcours, en articulation avec les projets nationaux numériques du secteur ;*
- *Créer les outils et les dynamiques nécessaires pour favoriser l'accès aux soins. »*

OBJECTIFS STRATEGIQUES A RETENIR DANS LE PARCOURS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Améliorer la précocité du diagnostic et l'accompagnement de la personne en situation de handicap et de sa famille ;
- Améliorer l'accès aux soins des personnes en situation de handicap ;
- Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap ;
- Promouvoir des dispositifs d'accompagnement coordonnés aux étapes charnières du parcours de vie des personnes en situation de handicap.

| | | |
|--|--|-----------------------|
|  CENTRE ANDRE BOUSQUAIROL | PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ANDRE BOUSQUAIROL 2017-2022 | REF : IME/GOUV/DOC/00 |
| | | VERSION : 00 |
| | | DATE : 17/04/2019 |
| | | PAGE : 21/59 |

2. S'inscrire dans la réalisation des objectifs publics au niveau régional et départemental

Les objectifs publics territoriaux 2012-2017

L'action de l'IME André Bousquairol s'est inscrite dans le cadre des objectifs du SROS 2012-2017, en attente de ceux du SROS 2018-2022, dans sa partie concernant les personnes handicapées :

- Thème 2 – Orientation 2 : Favoriser la scolarisation des enfants et adolescents handicapés,
- Thème 4 – Orientation 1 : Optimiser l'articulation entre le secteur sanitaire et le secteur médico-social,
- Thème 4 – Orientation 2 : Renforcer la prise en charge des personnes présentant des troubles envahissant du développement et des troubles autistiques
- Thème 4 – Orientation 5 : Mettre en place une prise en charge concertée et personnalisée pour les jeunes en grande difficulté.

Pour ce faire, le précédent projet de l'IME André Bousquairol avait pour objectifs de :

1. Consolider notre démarche qualité, initiée en 2007.
 - Mettre en place des référents qualités
 - Opérer les actions correctives retenues à l'issue de la restitution des entretiens individuels.
2. Améliorer, élargir les propositions éducatives et de soins dans la prise en charge globale.
 - Développer les pratiques de communication non-verbale, en faire une question pluridisciplinaire et partagée,
 - Développer le temps de « classe » à l'intérieur de l'établissement,
 - Soutenir le travail d'ouverture et les projets singuliers qui permettent de tisser des liens avec les enfants et les jeunes de la « cité » ou d'autres établissements du secteur ordinaire ou spécialisé.
3. Réviser notre agrément de 95 afin d'être conforme aux modalités d'accueil que nous offrons et qui ont accompagné les évolutions dans les demandes parentales (répartition places d'internat et de semi-internat, accueil séquentiel et/ou temporaire).
4. Concrétiser le projet de création d'une petite unité « adolescent » qui vienne rompre la continuité de la prise en charge jusqu'alors, pour faire « passage » vers la réorientation. L'articulation avec un autre espace lieu, la Mas Rosine Bet, sur des temps d'ateliers a été une piste de travail mener par des éducateurs des deux établissements. Indissociable d'un accompagnement spécifique des familles à ce moment-là, un groupe de travail issu du CVS, avec l'assistante sociale et la responsable du service éducatif de l'IME est en place.

L'ensemble des 4 objectifs ont été suivis d'effets et ont donné lieu à évaluation que l'on retrouve dans les rapports d'activité et de gestion annuel de l'IME

La nouvelle définition du polyhandicap

Retenue dans le cadre des travaux préalables au PRS II, cette définition répond à la description de la majorité du jeune public accueilli sur l'IME.

Elle est celle du Groupe Polyhandicap France qui le définit comme « *une situation de vie d'une personne présentant un dysfonctionnement cérébral précoce ou survenu au cours du développement, ayant pour conséquence de graves perturbations à expressions multiples et évolutives de l'efficacité motrice, perceptive, cognitive et de la construction des relations avec l'environnement physique et humain. Il s'agit d'une situation évolutive d'extrême vulnérabilité physique, psychique et sociale au cours de laquelle certaines de ces personnes peuvent présenter, de manière transitoire ou durable, des signes de la série autistique* ».

| | | |
|--|--|-----------------------|
|  CENTRE ANDRE BOUSQUAIROL | PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ANDRE BOUSQUAIROL 2017-2022 | REF : IME/GOUV/DOC/00 |
| | | VERSION : 00 |
| | | DATE : 17/04/2019 |
| | | PAGE : 22/59 |

Cette définition, posée en introduction du plan quinquennal de l'évolution de l'offre médico-sociale, est retenue dans le projet de décret portant sur la nomenclature des autorisations des ESMS qui fixe les publics auxquels s'adressent ces autorisations. La catégorie polyhandicap et pluri handicap étant dominante, l'établissement est répertorié au fichier national des établissements sanitaires et sociaux en catégorie 188 : établissement pour enfants ou adolescents polyhandicapés depuis 2016.

Cette définition constitue donc le périmètre de notre action.

3. Les objectifs stratégiques de l'établissement pour la période à venir

Les objectifs stratégiques de l'IME André Bousquairol pour les années à venir sont organisés au regard de ces priorités opérationnelles et en cohérence avec les orientations associatives. La présentation prend cependant en compte les orientations et les évolutions en cours, tant du point de vue des politiques nationales et régionales que de celles de l'établissement. Il est pertinent de préciser qu'elles interviennent dans un continuum avec les précédentes actions menées, tant par l'ARS que par l'établissement.

En outre, le travail mené en concertation avec les équipes autour du recueil des besoins, en s'appuyant sur les items de SERAFIN-PH, s'est appuyé sur les thématiques suivantes :

- **Construction et identité : la place de l'enfant**
 - o **Sa trajectoire de vie**
 - o **Reconnaître sa place en tant que sujet intentionnel**
- **Vivre dans son environnement et aller-venir**
 - o **L'accompagnement**
 - o **La relation à l'autre**
 - o **Le cadre de vie pour un épanouissement physique et psychique, alternative au tout « institution »**
- **La famille ou l'aidant**
 - o **Accueillir et écouter**
 - o **Informers et associer les familles, développer et former à l'éducation thérapeutique**
 - o **Soutenir**

Ces thèmes sous-tendent les évolutions à l'œuvre ou à venir, déclinées au sein de l'IME André Bousquairol en quatre axes prioritaires :

✚ Axe 1 : Améliorer l'accompagnement de la personne en situation de handicap et de sa famille

Il s'agit de favoriser le rapprochement des professionnels et des aidants pour une meilleure prise en charge des personnes en situation de handicap par le partage des connaissances, l'accompagnement des familles dans une proximité géographique facilitatrice. Cet axe induit de réfléchir :

- A la place et au rôle des aidants, notamment lorsque ce sont les parents et sur la manière dont nous les accompagnons au moment du passage du secteur enfant /secteur adulte ou encore domicile /institution pour la première fois.
- A accompagner les professionnels dans leurs pratiques : par la formation, les échanges de pratiques professionnelles ;
- A maintenir les ressources adaptées aux besoins : temps médical, rééducations,
- De travailler plus spécifiquement à la prise en charge des enfants avec TSA et/ou relevant de situation complexe ou de handicap rare.

| | | |
|---|--|-----------------------|
|  <p>CENTRE ANDRE BOUSQUAIROL</p> | <p>PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ANDRE BOUSQUAIROL 2017-2022</p> | REF : IME/GOUV/DOC/00 |
| | | VERSION : 00 |
| | | DATE : 17/04/2019 |
| | | PAGE : 23/59 |

Axe 2 : Favoriser l'accès au dispositif de droit commun

- En matière de santé :
 - o Les personnes handicapées doivent bénéficier des mêmes actions que la population générale en matière de promotion de comportement favorable à la santé, de dépistage, et de suivi régulier de santé,
 - o La lutte contre toutes les formes de la douleur de l'enfant : le CLUD produit les protocoles et procédures opérants, les évalue. Il est une ressource avec notre partenaire Enfant DO pour améliorer la prise en charge de la douleur,
 - o La lutte contre les infections associées aux soins. Le CLIN publie mensuellement son journal le Clin d'œil,
 - o Une prise en charge alimentation et nutrition si besoin. Le groupe oralité fait fonction de CLAN,
 - o L'IME facilite le suivi médical et mène des actions de préventions, notamment au niveau dentaire.
- En matière d'inclusion dans la cité :
 - o Soutenir les projets d'inclusion dans les écoles ordinaires en lien avec l'unité d'enseignement spécialisé
 - o Reprise du travail d'ouverture et des projets singuliers qui permettent de tisser des liens avec les enfants et les jeunes de la « cité » ou d'autres établissements du secteur ordinaire ou spécialisé.

Axe 3 : Promouvoir une palette de réponses alternatives à l'hébergement permanent

- Poursuivre dans l'adaptation des modalités de séjour : accueil de jour, temporaire, internat, accueil séquentiel ouvert à des enfants extérieurs à l'institution et flexibilité entre les modalités dites « offre modulaire ».
- Mettre en place un dispositif d'intervention hors les murs, associé à l'offre modulaire ; ceci afin d'inscrire l'enfant ou le jeune dans une logique de parcours de vie au sein de son territoire de vie et intégrer la dimension d'accompagnement précoce.

Axe 4 : Poursuivre dans une politique visant à promouvoir la qualité de la prise en charge

- Bienveillance

Il s'agit de favoriser la bienveillance en élaborant une politique active de promotion de la bienveillance. D'une part, en améliorant la détection et la prévention des risques de maltraitance (application des procédures, références et recommandations de bonnes pratiques professionnelles rédigées par l'ANESM et l'HAS), et d'autre part en développant un plan d'action relatif à la Qualité de Vie au Travail (besoins de formation adaptées, d'espace de paroles de qualité, de mobilité interne, d'horaires adaptées)

- Expertise de l'accompagnement du polyhandicap

Il s'agit de renforcer et valoriser l'expertise de l'accompagnement du polyhandicap en développant des analyses de pratique et des réflexions éthiques.

Il conviendra également de s'attacher à l'amélioration de la qualité des prises en charge éducatives, soignantes et des pratiques professionnelles sur les thématiques de la prise en charge médicamenteuse, l'alimentation et les troubles de l'oralité, la douleur, la communication non verbale ...

- Troubles de l'oralité

La réponse au besoin d'une alimentation adaptée et de qualité est une préoccupation montante. Chaque jeune a droit à une alimentation de qualité, et à une nutrition adaptée, respectueuse de ses goûts et de sa culture. Certains jeunes polyhandicapés nécessitent un suivi renforcé : courbe de poids, apports quotidien enrichis. Le centre André Bousquairol s'est doté d'une diététicienne nutritionniste par convention. Ses prestations sont évaluées annuellement.

| | | |
|--|--|-----------------------|
|  CENTRE ANDRE BOUSQUAIROL | PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ANDRE BOUSQUAIROL 2017-2022 | REF : IME/GOUV/DOC/00 |
| | | VERSION : 00 |
| | | DATE : 17/04/2019 |
| | | PAGE : 24/59 |

III. PROJET EDUCATIF PEDAGOGIQUE ET THERAPEUTIQUE

1. Objectifs et moyens de l'action éducative

Le projet d'établissement 2017-2022 s'est construit à partir d'un travail sur l'identification des besoins (Cf. annexe X), dont les défis mis en exergue ont conduit à l'organisation de groupes thématiques afin de poursuivre la réflexion. Il en découle les objectifs et moyens suivants.

La réorganisation du service éducatif

Le projet d'établissement de l'IME André Bousquairol vient soutenir un changement d'organisation du service éducatif. En effet, il a été réfléchi une coordination par pôle qui puisse venir étayer les modalités du parcours et de la prise en charge des enfants et des jeunes accueillis. Cette nouvelle organisation est en construction et s'est expérimentée sur deux unités d'accueil entre septembre 2018 et janvier 2019. Dans le premier semestre de la même année, ce sont l'ensemble des services – internat et externat – qui seront organisés en quatre pôles :

- Pôle Polyhandicap
 - o Alizés
 - o Arc en ciel
- Pôle des petits primo entrants
 - o Galaxie
- Pôle grands ados et jeunes adultes
 - o Baladins
 - o Nomades
- Pôle internat & séquentiel
 - o Aquarelles
 - o Convivencia

Cette réorganisation du service éducatif a été sous-tendue par la mutualisation du poste de cadre, désormais dévolu aux deux établissements médico-sociaux : IME et MAS. Les éducateurs coordonnateurs de chaque pôle viendront désormais se positionner comme l'interface entre les équipes éducatives et le cadre. Ils coordonneront les différentes actions proposées par le pôle, aideront à leur préparation et contribueront à leur qualité. Les éducateurs coordonnateurs aideront à l'élaboration de l'ensemble des projets (PAP ou de service) et veilleront à leur mise en œuvre, suivi et réajustement. En transversalité, ils viendront redynamiser les liens entre les services.

L'élaboration des Projets d'Accompagnement Personnalisés

- o Le dispositif d'admission

Le dispositif du temps d'accueil préalable à l'admission a été repensé dans le cadre de la révision du processus d'élaboration du projet d'accompagnement. Il permet à l'enfant et sa famille de rencontrer l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire avant son admission effective. Ce temps d'accueil permet également à l'enfant de se familiariser avec le groupe sur lequel il sera pris en charge.

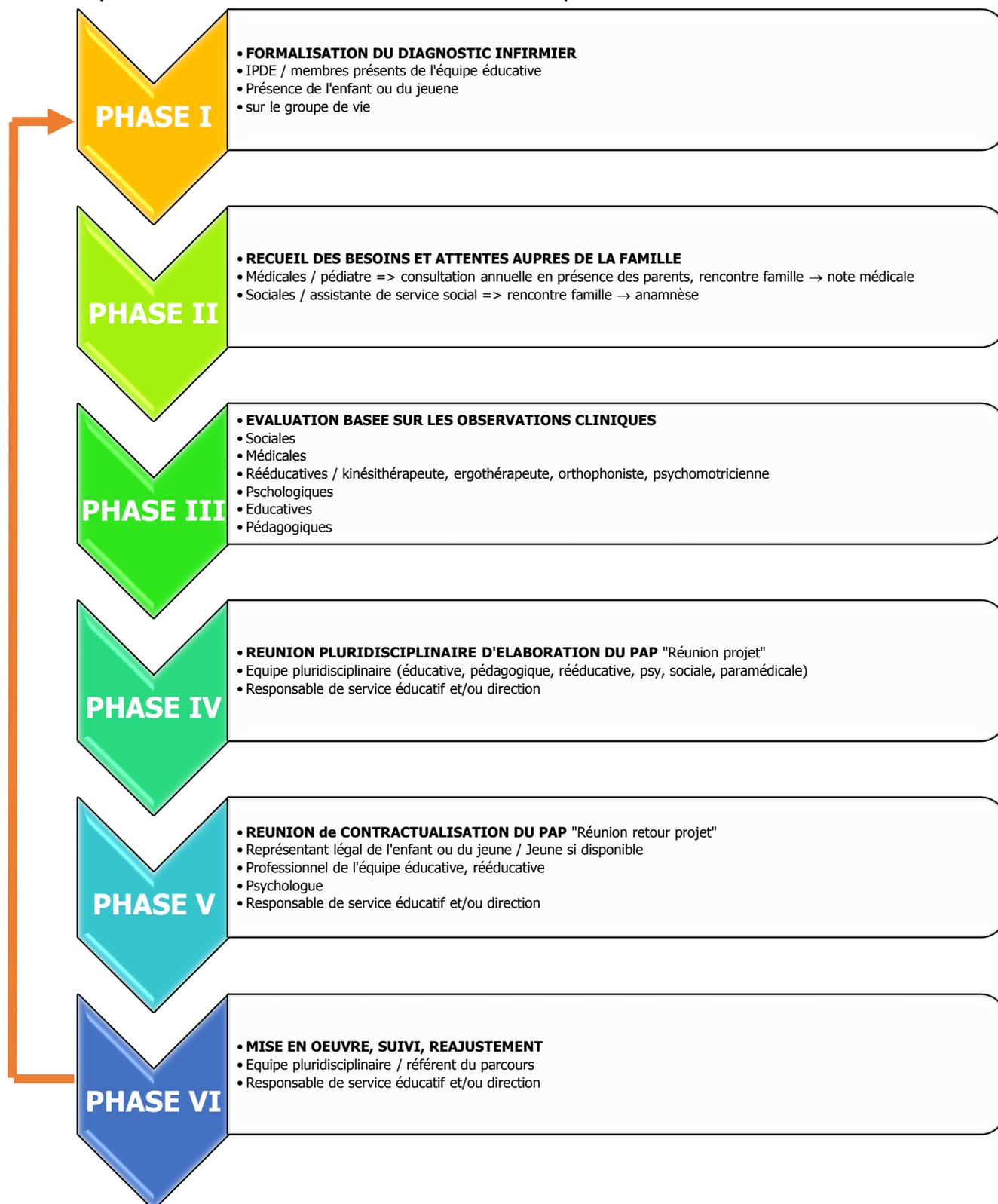
Par ailleurs, il est utile à l'élaboration du pré projet, avenant relatif à l'article 5 du contrat de séjour, qui fait état des attentes familiales, des besoins et objectifs de la prise en charge, ainsi que des prestations proposées à l'admission de l'enfant ou du jeune. Ce pré projet accompagne le contrat de séjour signé par la famille et la direction, au plus tard dans le mois qui suit l'admission.

| Horaire | Parents | Enfant |
|-------------|----------------------------------|-------------------------|
| 9h | Accueil sur l'unité de vie | |
| 9h15-10h15 | RDV assistante de service social | Unité de vie |
| 10h15-11h45 | RDV pédiatre et psychiatre | Unité de vie |
| | | Rencontre avec l'enfant |
| 11h45-12h15 | Rencontre avec la Direction | Unité de vie => 12h |

- Le Projet d'Accompagnement Personnalisé, PAP

Le PAP annuel est co-construit avec le représentant légal de chaque enfant ou jeune accueilli au sein de l'IME André Bousquairol et l'équipe pluridisciplinaire qui intervient dans la mise en œuvre de celui-ci. L'élaboration du PAP vient en finalité d'un processus au cours duquel sont éprouvées les différentes pratiques. L'enfant ou le jeune est ainsi au centre du dispositif, co-construit à partir des demandes et attentes de la famille, de ses besoins et de ses droits fondamentaux.

La procédure PAP au sein de l'IME s'effectue en 7 phases :



| | | |
|--|---|-----------------------|
|  CENTRE ANDRE BOUSQUAIROL | PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ANDRE BOUSQUAIROL 2017-2022 | REF : IME/GOUV/DOC/00 |
| | | VERSION : 00 |
| | | DATE : 17/04/2019 |
| | | PAGE : 26/59 |

Réinterroger la notion d'inclusion et développer des projets

Dans la perspective d'élaboration de l'actuel projet d'établissement, un groupe thématique pluridisciplinaire a travaillé sur la notion d'inclusion au sein de l'IME. Il s'agit de travailler une inclusion pour tou.te.s, à des degrés différents ; en prenant en considération que l'inclusion c'est « sortir », mais aussi « faire entrer ».

Les objectifs du projet d'établissement viennent ainsi porter la redynamisation de certains projets qui existent déjà, tels que des initiatives réalisées avec le milieu ordinaire, ou avec des associations qui portent la mixité. Le projet d'établissement réaffirme ici que l'inclusion, ce n'est pas faire « à côté de », mais « avec ». Dans cet esprit, et en réponse aux demandes et besoins des enfants et jeunes accueillis et de leur famille, la remise en service du Centre de Loisirs Associé à l'IME est une volonté forte. Ce dernier viendra en soutien aux projets d'inclusion, en portant un développement partenarial avec le milieu ordinaire : écoles, lieux culturels, sportifs, etc. Afin de rendre ce projet effectif, la réflexion sur l'attribution de moyens humains est engagée et s'oriente vers le recrutement d'un.e animateur.trice.

Innover pour mieux répondre aux besoins

Création d'une Plateforme d'Evaluation, d'Intervention et d'Articulation, PEIA

Le PRS II, avec un axe sur la prévention des troubles neuro-développementaux, et la stratégie nationale pour l'autisme 2018-2022 viennent prendre en compte des besoins spécifiques des personnes et de leur entourage. En parallèle, la nouvelle territorialisation des IME et SESSAD de la Haute-Garonne intervient et la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux met en œuvre une démarche de simplification et d'assouplissement du régime d'autorisation, dans une logique de fonctionnement en dispositif et pour une meilleure adéquation des réponses apportées aux besoins des personnes.

L'élaboration du projet d'établissement est aussi l'opportunité de s'inscrire dans cette réponse à de nouveaux besoins, de présenter et développer des dispositifs innovants dans le sens de l'amélioration des prises en charge. Ainsi, le projet de PEIA prend tout son sens et permettra la mise en place d'un dispositif en capacité d'évaluer des situations en axant sur la prévention, d'intervenir à domicile en mettant l'expertise pluridisciplinaire de l'IME Bousquairol au service de la prise en charge, d'articuler les temps de rééducations nécessaires. Cette PEIA, adossée au pôle des primo entrants, pourra également être un support pour préparer une future admission dans un établissement médico-social du territoire. Elle pourra également intervenir sur la coordination et le suivi des temps partiels.

Restructuration d'un pôle internat, avec ouverture de l'offre séquentielle aux jeunes publics du nouveau territoire.

Les tendances de ces dernières années sont confirmées : les demandes parentales sur les modalités de prise en charge de ce jeune public sont beaucoup plus tournées vers le semi internat.

En miroir, d'autres demandes sont croissantes telles :

- Le semi internat avec des besoins d'accueil séquentiel avec ou sans hébergement les WE et/ou pendant les vacances scolaires ;
- L'internat de semaine, l'internat aménagé 1 semaine/2, ou tout simplement le passage d'une prise en charge avec à sans hébergement, et vice versa. C'est davantage l'adaptabilité que la flexibilité qui est attendue quand les situations familiales bougent.

Cela implique des besoins accrus en moyens d'encadrement des jeunes (notamment de l'équipe de nuit) et de transformation des locaux : le programme d'individualisation des chambres doubles de l'unité des Aquarelles est acté, les travaux auront lieu à l'été 2019.

Parallèlement, et dans un souci d'efficacité, l'IME André Bousquairol conduit une réflexion avec les autres établissements du territoire, afin de mettre en commun des réponses adaptées et partagées sur le territoire.

| | | |
|--|--|-----------------------|
|  CENTRE ANDRE BOUSQUAIROL | PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ANDRE BOUSQUAIROL 2017-2022 | REF : IME/GOUV/DOC/00 |
| | | VERSION : 00 |
| | | DATE : 17/04/2019 |
| | | PAGE : 27/59 |

2. Objectifs et moyens de l'action pédagogique

Le projet intégral de l'Unité d'Enseignement de l'IME André Bousquairol est porté en annexe X de ce projet d'établissement. Celui-ci s'inscrit pleinement dans le cadre de la loi du 11 février 2005 et fait référence l'article 4 de la loi d'orientation du 8 juillet 2013 qui précise que « [La formation scolaire] *développe les connaissances, les compétences et la culture nécessaires à l'exercice de la citoyenneté dans la société contemporaine de l'information et de la communication.* » L'UE veille ainsi à articuler les préconisations officielles de façon progressive et adaptée au public de l'établissement, à savoir des jeunes à besoins éducatifs particuliers.

Les objectifs de la classe unique

Ceux-ci sont en lien les Projets Personnalisés de Scolarisation (PPS) de chaque enfant, et ont pour but de :

- Développer les capacités de **compréhension** et de **communication** de manière adaptée à chaque enfant
- Faire vivre et développer les valeurs du **vivre ensemble**
- Ouvrir à la connaissance en permettant **l'acquisition d'apprentissages fondamentaux**
- Engager les élèves dans une dynamique de création et d'action, visant ainsi **l'autonomie** de chacun
- Favoriser le **développement de la personne** en interaction avec le monde qui l'entoure et acquérir ainsi des compétences et des valeurs qui permettront aux jeunes de vivre en société

L'organisation de l'UE

La dimension partenariale fait partie intégrante du projet de l'UE. Ce partenariat se développe en interne, comme élément essentiel au fonctionnement de l'UE : toujours en lien avec les projets des enfants et jeunes accueillis, les observations cliniques pluridisciplinaires viennent étayer la prise en charge pédagogique. Dans le même sens, l'enseignant coordonnateur participe et enrichit les réunions d'élaboration des PAP et réunions cliniques. Avec l'extérieur, les partenariats développés (collège de Villeneuve-Tolosane, lieux culturels de l'environnement proche) viennent porter le travail inclusif.

Les axes de travail prioritaires avec les élèves de l'IME

L'unité d'enseignement n'est pas une école interne, mais les activités qui y sont conduites se réfèrent aux mêmes programmes et au même socle de compétences. Il s'agit dans un premier temps de travailler sur l'adoption d'un comportement d'élève et l'acquisitions des apprentissages fondamentaux.

Enfin, l'ouverture culturelle et une approche par les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) sont également travaillées ; respectivement avec une orthophoniste et une ergothérapeute.

3. Objectifs et moyens de l'action thérapeutique médicale, rééducative psychothérapeutique et sociale

L'organisation de l'action thérapeutique se caractérise par la pluridisciplinarité

La prise en charge médicale au sein de l'IME bénéficie de la proximité du SSR pédiatrique. La mutualisation des équipes soignantes, médicales et rééducatives confère à l'IME un plateau de soins conséquent.

La relation de soin est, dans ses conditions, forte d'actes techniques relevant de plusieurs expertises : neuro pédiatrique, pneumo pédiatrique et médecine physique et de réadaptation (MPR).

| | | |
|--|--|-----------------------|
|  CENTRE ANDRE BOUSQUAIROL | PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ANDRE BOUSQUAIROL 2017-2022 | REF : IME/GOUV/DOC/00 |
| | | VERSION : 00 |
| | | DATE : 17/04/2019 |
| | | PAGE : 28/59 |

Un psychiatre et un psychologue viennent compléter cette équipe pour assurer un accompagnement et des soins psychothérapeutiques. En effet, pour nombre d'enfants et/ou de jeunes, des Troubles du Spectre Autistique viennent faire « sur handicap » sur des terrains de déficience cognitive ou de Polyhandicap. Les troubles du psychisme et du comportement sont alors un élément du diagnostic.

Le psychiatre assure par ailleurs l'interface entre les familles, l'enfant et l'institution en lien avec le travail effectué par le psychologue.

Une équipe rééducative est constituée de kinésithérapeutes, d'ergothérapeutes, d'orthophonistes et d'une psychomotricienne. Elle est renforcée par l'intervention régulière de prestataires extérieurs, par exemple les orthoprothésistes et les podoprothésistes.

Afin d'organiser le suivi rééducatif et d'assurer la continuité des soins, les prises en charge sont planifiées hebdomadairement en collaboration avec l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire. Ces prises en charges sont soit individuelles, soit collectives. Elles peuvent également être pluridisciplinaires. Elles s'effectuent dans des lieux ou espaces dédiés :

- La salle de psychomotricité
- La salle de kinésithérapie
- Le bureau d'orthophonie
- Les ateliers
- La balnéothérapie
- Les espaces de vie commune
- Les espaces extérieurs : les jardins

Le service de soins infirmiers encadré par une cadre de santé est composé d'infirmières Puéricultrices Diplômées.e.s d'Etat (IPDE) ; une secrétaire médicale complète le service médical.

L'accompagnement social s'articule avec les autres modes d'accompagnements internes.

Soutenir l'accompagnement social des familles, notamment des primo entrants et des sortants

L'accompagnement social est assuré par l'assistante sociale. Elle assure un rôle d'accueil, d'écoute et de soutien auprès des familles et elle garantit le lien entre les différents partenaires intervenant autour de l'enfant (Aide Sociale à l'Enfance, Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap, écoles, Conseil Départemental...). Elle accompagne les familles dans l'accès aux droits et le soutien à la parentalité.

Sa participation aux différents temps institutionnels, réunion d'évaluation du projet d'accompagnement personnalisé, intégration dans le groupe de travail sur le suivi des demandes d'admission, lui permet :

- D'être en lien étroit avec les acteurs pluridisciplinaires et notamment avec le responsable du service éducatif, les éducateurs et les équipes du quotidien, ou encore avec les médecins, pour articuler cette dimension de son travail avec l'accompagnement du jeune enfant ou jeune adulte ;
- D'être positionnée à priori comme un acteur nécessaire dans le dispositif de la PEIA.
 - o Suivi des demandes d'admission dans un établissement médico-social du territoire
 - o Intervention dans la coordination et le suivi des temps partiels.

L'assistante sociale occupe également une place importante au moment du passage domicile/institution pour la première fois ou au moment de l'orientation en secteur adulte. Elle est force de propositions dans les actions à mettre en œuvre pour accompagner les familles dans ces processus.

- Entretiens d'écoute, recueil des attentes, à domicile et au sein de l'établissement ;

| | | |
|--|--|-----------------------|
|  CENTRE ANDRE BOUSQUAIROL | PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ANDRE BOUSQUAIROL 2017-2022 | REF : IME/GOUV/DOC/00 |
| | | VERSION : 00 |
| | | DATE : 17/04/2019 |
| | | PAGE : 29/59 |

- Organisation d'espaces d'échange : réunions thématiques ;
- Accompagnement dans les démarches auprès des Etablissements Médico-Sociaux adultes : il est proposé que les premières visites d'établissements adultes soient accompagnées par l'assistante sociale.

Dans ce cadre, un des axes de travail majeur des cinq prochaines années est de poursuivre l'accompagnement des jeunes et de leur famille dans leur future orientation. Axe soutenu par l'état des lieux de la période écoulée :

- Taux de jeunes de plus de 20 ans important, impliquant un travail majeur des 4 à 5 prochaines années sur les orientations en structures adultes ;
- Renouvellement avec arrivée de nombreux jeunes.

Garantir un suivi médical et des actes de soins de qualité adaptés au public accueilli

Le pôle Polyhandicap : maintien et valorisation de notre spécificité

De par son plateau technique et les pratiques professionnelles expérimentées, l'IME peut accueillir un jeune public Polyhandicapé dont la santé nécessite un appareillage important ou des dispositifs médicaux, tels la gastrostomie ou la ventilation non invasive, et des prises en charge rééducatives respiratoires, de positionnement, etc.

Une unité de 8 chambres individuelles, équipées des fluides médicaux, permet un accompagnement, avec hébergement si besoin.

Concernant ces enfants ou jeunes de l'unité médicalisée ou relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), en internat complet, l'équipe médicale assure le suivi et la coordination des soins médicaux. L'établissement recueille alors le consentement parental.

Les pédiatres sont présents tous les jours, une organisation d'astreinte garantit la continuité des soins. La présence d'un.e IPDE 24h/24 permet au quotidien de sécuriser l'accueil des enfants, en coordination avec les pédiatres de l'établissement et les parents.

Le service rééducatif est organisé de façon à pouvoir intervenir 7 Jours sur 7 en kiné respiratoire.

Le centre Bousquairol a mis en place les protocoles et modalités nécessaires au traitement de l'Urgence Vitale. Une convention le lie à l'Hôpital des enfants et notamment au service des urgences.

Le suivi médical (auprès du médecin traitant ou de médecins spécialistes) des enfants et jeunes semi-internes est assuré par les parents. C'est aussi le cas de la plupart des internes.

Cependant, l'institution étant soucieuse de l'état de santé de chaque enfant, une consultation annuelle avec un pédiatre de l'établissement est systématiquement dispensée en présence des parents.

Le handicap rare : renforcer les coopérations et l'échange de pratiques

L'épilepsie non stabilisée fait régulièrement partie du tableau clinique du handicap rare ainsi que la déficience intellectuelle. L'IME a une vraie expertise dans ce domaine, partagée avec la Pouponnière SSR.

La notion de handicap rare fait plus particulièrement référence à :

- La rareté des publics : une prévalence de 1 cas pour 10 000 ;
- La rareté des combinaisons de déficiences graves qui se traduit par une complexité des conséquences handicapantes ;
- La rareté des expertises requises pour le diagnostic, l'évaluation fonctionnelle et l'élaboration de projets d'accompagnement adaptés pour ces personnes.

De plus, dans le handicap rare, nous rencontrons souvent de jeunes déficients auditifs avec troubles associés ou plus généralement ayant des difficultés de communication, complexifiant

| | | |
|--|--|-----------------------|
|  CENTRE ANDRE BOUSQUAIROL | PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ANDRE BOUSQUAIROL 2017-2022 | REF : IME/GOUV/DOC/00 |
| | | VERSION : 00 |
| | | DATE : 17/04/2019 |
| | | PAGE : 30/59 |

l'accompagnement déjà marqué par plusieurs déficiences graves. Enfin, les comportements problématiques sont fréquemment présents.

L'IME fait appel à l'Equipe Relais Handicaps Rares Midi-Pyrénées et également à l'EMIHP (Equipe Mobile d'Intervention Handicap Psychique), ces partenaires contribuant ainsi à l'évaluation et la réflexion.

Les Troubles neuro développementaux : maintien d'une approche thérapeutique autant qu'éducative.

Les troubles neuro-développementaux constituent un ensemble de troubles affectant le développement neurologique, cognitif et adaptatif des enfants. On y inclut notamment les troubles du spectre de l'autisme, l'épilepsie, le trouble de déficit de l'attention et les troubles d'apprentissage.

Dans cette catégorisation, nous distinguons deux types principaux de troubles dans leurs présentations.

- D'un côté, il s'agit d'enfants présentant un trouble neuro-développemental sans atteinte somatique identifiée. C'est-à-dire des enfants présentant une sensorialité et des perceptions particulières qui développent, de ce fait, un rapport très singulier au monde. On pourrait les appeler « autisme pur ». Parmi ces enfants, on peut également différencier les types d'accompagnement qui ont été proposés à la famille dès la petite enfance et qui motivent leurs attentes dès lors. En effet, l'accompagnement des enfants présentant des troubles du développement est orienté par différents courants théorico-pratiques. Il ne s'agit pas d'en préférer l'un ou l'autre mais plutôt de prendre en compte les différences de représentations que cela peut entraîner pour les familles et, du coup, l'effet que cela peut induire au niveau des articulations des différents partenariats et en cas de réorientation.
- D'un autre côté, il s'agit d'enfants présentant un trouble neuro-développemental sur une atteinte somatique clairement diagnostiquée avec une prévalence des épilepsies de la petite enfance mais également d'autres atteintes somatiques et qui, de ce fait, voient leur développement entravé par ces atteintes mais également par tous les facteurs environnementaux associés à la situation (traumatisme, hospitalisation, opérations, soins invasifs...) qui vont toucher les sphères sensorielles. Souvent ces enfants présentent donc des troubles d'ordre autistique ou psychotique (mais pas seulement) en lien avec leurs affections somatiques. Dans la classification internationale ils se retrouveraient sous l'appellation des « Tednos » c'est-à-dire les troubles envahissant du développement non spécifiques ou autisme atypique. Pour ces enfants, le travail relève autant d'un accompagnement de l'enfant pour stimuler au mieux ses au travail de la question de leur statut d'enfant malade.

Ensuite, parmi ces deux troubles se présentent autant de profils que d'enfants mais on peut encore distinguer trois grandes familles :

- Les enfants présentant un TED (Troubles envahissants du développement) avec des défenses autistiques en lien avec des angoisses corporelles massives et des identifications adhésives.
- Les enfants présentant un TED avec des défenses plutôt psychotiques en lien avec des angoisses de morcellement et des identifications projectives massives.
- Les enfants présentant un tableau plutôt abandonnique avec des carences narcissiques majeures et de vives angoisses de séparation se traduisant par des défenses psychotiques non fixées.

Bien sûr, tous ces profils ne sont pas figés et peuvent varier en fonction de multiples paramètres. Ils permettent surtout de mieux cibler les axes de travail à privilégier face à tel ou tel type de troubles. On n'agit pas de la même manière en fonction de leur présentation.

| | | |
|--|--|-----------------------|
|  CENTRE ANDRE BOUSQUAIROL | PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ANDRE BOUSQUAIROL 2017-2022 | REF : IME/GOUV/DOC/00 |
| | | VERSION : 00 |
| | | DATE : 17/04/2019 |
| | | PAGE : 31/59 |

L'ensemble du jeune public accueilli, dans sa diversité, convoque une importante réflexion clinique étayante pour les équipes, dans la régularité, dont des moyens en analyse de pratiques. L'IME procède par ailleurs à l'embauche de professionnels de l'éducation spécialisée diplômés et investit dans la formation continue.

Soulager et prévenir la douleur

La prévention de la douleur chez les enfants et les jeunes pris en charge au sein de l'établissement est un objectif prioritaire. A cet effet, des moyens pharmacologiques et non pharmacologiques sont mis en œuvre au quotidien, tels que : les traitements antalgiques, les touchers-massages, les activités occupationnelles durant un soin, etc.

Le CLUD, Comité de LUTte contre la Douleur institué au sein du centre André Bousquairol, œuvre dans cette perspective en définissant et en mettant en œuvre chaque année un programme d'actions et son évaluation. Initialement actif au sein de la structure sanitaire, il étend ses missions dans le champ du médico-social.

Chaque fois que de besoin, depuis plusieurs années maintenant, l'Enfant DO est sollicité par l'équipe médicale sur des partages de pratiques et du soutien de l'équipe pluridisciplinaire dans la lutte contre la douleur et les soins palliatifs.

Investir dans la diversification des outils de la communication non verbale, dont le langage des signes

Le projet d'établissement 2017-2022 vient conforter une démarche institutionnelle en matière de prise en charge des troubles de la communication. Les objectifs poursuivis sont de différentes natures et visent notamment à :

- Placer les enfants et jeunes accueillis en tant que partenaires d'interaction et de communication compétents au regard de leurs capacités ;
- Mettre en œuvre une démarche transdisciplinaire pour améliorer et optimiser l'observation et l'analyse au quotidien des signaux de communication des jeunes accueillis ;
- Permettre aux acteurs du quotidien des jeunes (parents et professionnels) de mettre en œuvre des stratégies adaptées de communication, en fonction des capacités et besoins des jeunes ;
- Développer les outils numériques au service de la Communication Alternative et Augmentée (CAA) au sein de l'établissement ;
- Renforcer l'autonomie et la socialisation grâce à des outils de repérage spatio-temporel, d'aide au séquençage des activités de la vie quotidienne, au travail à partir de scénarii sociaux, à l'investissement d'outils de CAA personnels et institutionnels.

Pour ce faire, l'IME Bousquairol travaille depuis de nombreuses années à la sensibilisation des professionnels à la mise en place et à l'optimisation au quotidien des outils de CAA.

Les orthophonistes accompagnent les équipes dans la mise à disposition et la mise en œuvre d'outils institutionnels pour le quotidien (tableau de communication institutionnel, emplois du temps personnalisés à partir de l'outil institutionnel mis en place, pictogrammes pour le séquençage d'actions, supports circonstanciés, ateliers signes, affichages au sein de l'IME pour le repérage spatio-temporel).

Les séances d'orthophonie auprès des enfants et jeunes accueillis sont individuelles et/ou collectives. Elles sont soutenues par un travail transdisciplinaire.

En terme de perspectives, le projet 2017-2022 porte la réalisation de plusieurs actions au service du développement de la CAA :

- Améliorer l'évaluation transdisciplinaire objective des capacités des certains jeunes en partenariat avec l'ergothérapeute (ECP : Evaluation Cognitive du jeune Polyhandicapé) ;

| | | |
|--|--|-----------------------|
|  CENTRE ANDRE BOUSQUAIROL | PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ANDRE BOUSQUAIROL 2017-2022 | REF : IME/GOUV/DOC/00 |
| | | VERSION : 00 |
| | | DATE : 17/04/2019 |
| | | PAGE : 32/59 |

- Programmer des formations intra à destination des professionnels pour le repérage et l'analyse des signaux de communication ;
- Mettre en œuvre des séances collectives d'éducation thérapeutique des parents des enfants accueillis à l'IME afin de les accompagner dans la mise en place, au quotidien, de stratégies de communication adaptées aux besoins et capacités de leurs enfants ;
- Enfin, dans un souci de perfectionnement permanent, investir des outils numériques innovants au service d'une CAA optimisée : tablettes numériques, logiciels et applications dédiés à la CAA, logiciels et applications dédiés à la compensation des troubles cognitifs pour les actes de la vie quotidienne.

Informatiser le Dossier Unique de l'utilisateur

Toutes les informations médicales figurent dans le dossier unique de chaque enfant.

La traçabilité des soins est assurée à partir :

- Du cahier de liaison pour le lien avec la famille
- De la planification des soins et des traitements hebdomadaires à dispenser aux enfants ou jeunes
- Des feuilles de surveillance
- De l'échelle de la douleur « FLACC »
- Des feuilles d'observations

Le passage au dossier unique informatisé est programmé pour 2019.

| | | |
|--|--|-----------------------|
|  CENTRE ANDRE BOUSQUAIROL | PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ANDRE BOUSQUAIROL 2017-2022 | REF : IME/GOUV/DOC/00 |
| | | VERSION : 00 |
| | | DATE : 17/04/2019 |
| | | PAGE : 33/59 |

IV. PROJET D'AMELIORATION DE LA QUALITE ET DE LA GESTION DES RISQUES

L'IME André Bousquairol est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de l'accueil et de la prise en charge des enfants et jeunes accueillis. La présente politique qualité et gestion des risques en définit les fondements, les objectifs et les responsabilités des différents acteurs. Elle a été élaborée en collaboration avec la Conférence Médicale d'Etablissement (CME) associative sur la base de la réglementation en vigueur, des résultats des évaluations externes et internes ainsi que des propositions émises par le Conseil de Vie Sociale (CVS). La Directrice de l'établissement et la Présidente de la CME sont garantes de sa mise en œuvre et de son respect.

La démarche d'amélioration continue de la qualité s'est structurée depuis 2007 et constitue désormais un véritable outil de management du projet d'établissement.

En lien avec les axes stratégiques de l'établissement énoncés auparavant et les recommandations formulées par le CVS, La Directrice de l'établissement et la Présidente de la CME, en association avec les professionnels de l'établissement, ont défini les objectifs suivants :

- Mener les évaluations internes
- Préparer l'évaluation externe
- Poursuivre le plan d'actions lié aux évaluations internes et externes
- Poursuivre la démarche de gestion des risques
- Accompagner la mise en œuvre du Dossier Unique Informatisé (DUI)
- Poursuivre l'intégration des vigilances au niveau associatif afin de sécuriser la prise en charge des enfants et jeunes accueillis
- Développer la culture qualité et gestion des risques chez les professionnels
- Promouvoir la qualité de vie au travail et prévenir les risques professionnels
- Sécuriser le circuit du médicament

Le Comité de Pilotage (COPIL) de l'IME est chargé du suivi des actions définies et entreprises. Ces dernières font l'objet d'une évaluation annuelle, intégrée au bilan annuel de l'établissement. C'est sur cette base que la présente politique peut être révisée.

1. Pilotage de la démarche qualité et gestion des risques

a. Pilotage stratégique

Afin de coordonner la démarche qualité et gestion des risques, un Comité de Pilotage (COPIL) a été défini. Il se compose des professionnels suivants :

- La Directrice de l'établissement
- La Responsable du service éducatif
- Les coordonnateurs.trices
- La Responsable qualité

Les missions du COPIL, fixées dans sa procédure de fonctionnement et portées à la connaissance de ses membres ainsi que des professionnels de l'établissement, sont de :

- Piloter la démarche qualité et gestion des risques : suivre l'état d'avancement et l'efficacité des actions définies dans le présent projet et en dehors
- Valider les documents qualité et gestion des risques
- Rédiger et valider des supports de communication liés à la qualité et la gestion des risques
- Recenser les besoins d'accompagnement des professionnels dans les domaines de la qualité et de la sécurité des soins

| | | |
|--|---|-----------------------|
|  CENTRE ANDRE BOUSQUAIROL | PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ANDRE BOUSQUAIROL 2017-2022 | REF : IME/GOUV/DOC/00 |
| | | VERSION : 00 |
| | | DATE : 17/04/2019 |
| | | PAGE : 34/59 |

- Mettre en œuvre des audits de pratique (circuit du médicament, gestion des déchets, circuit de liaison des repas, etc.)
- Organiser des formations internes dans le domaine de la qualité et de la gestion des risques

Afin de mener à bien ses missions, le COPIL se réunit, à minima, tous les trimestres. Un compte rendu est formalisé à l'issue des réunions.

b. Pilotage opérationnel

Un pôle qualité associatif est en charge de coordonner et de déployer la démarche d'amélioration de la qualité d'accueil et de prise en charge des enfants et jeunes au sein de l'IME André Bousquairol et plus généralement au niveau associatif sur les trois établissements.

Celui-ci est constitué de :

- Un gestionnaire des risques techniques
- Une gestionnaire des risques associés aux soins
- Une responsable qualité

Les missions de ce pôle sont de :

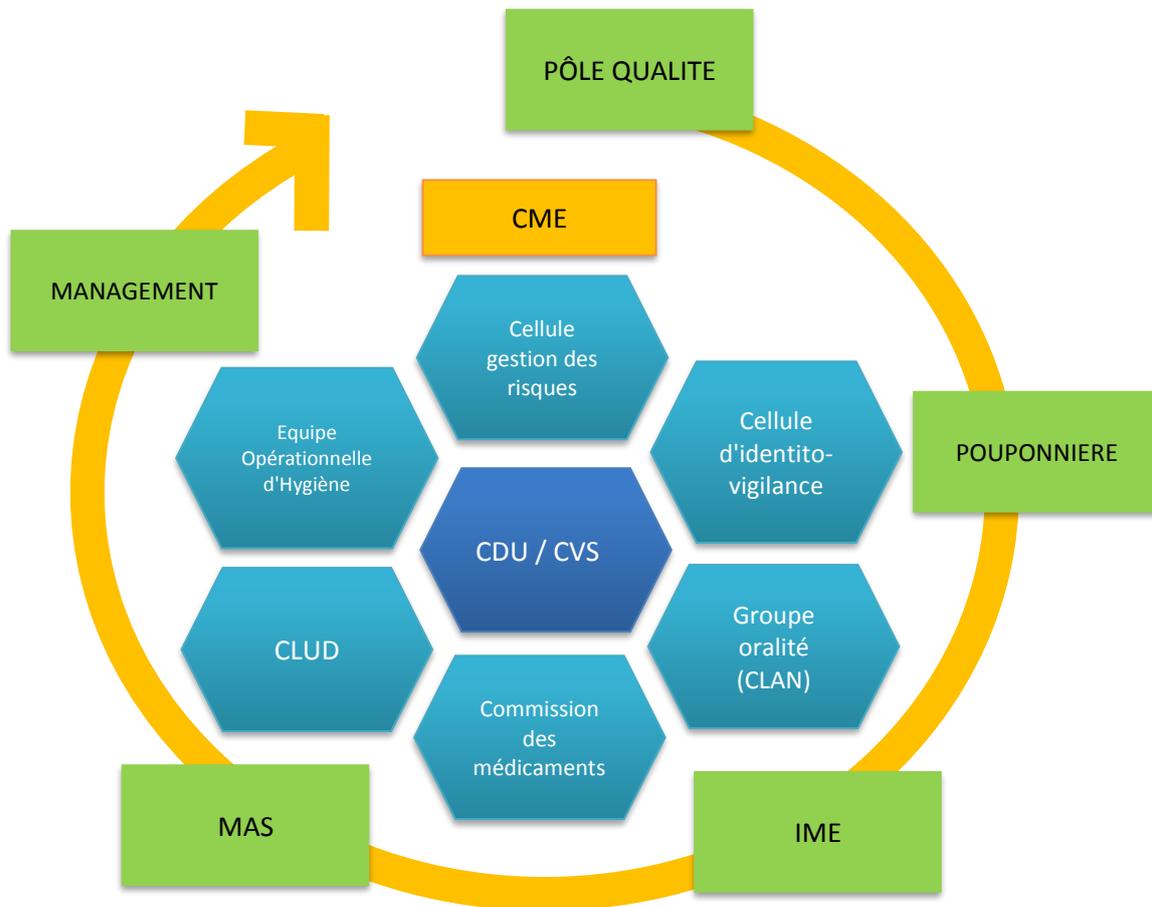
- Décliner, en concertation, le programme qualité et gestion des risques au regard des orientations stratégiques en lien avec les référents EI sur le terrain.
- Coordonner et animer la continuité de la démarche qualité et sécurité des soins :
 - o Impulser les actions à mettre en œuvre et accompagner à leur opérationnalité
 - o Assurer le suivi de l'état d'avancement des actions à mettre en œuvre : conduite de l'action et efficacité
- Centraliser les données relatives à la gestion des risques, permettant d'établir les bilans annuels et d'en assurer le reporting aux différentes vigilances de l'association.
- Faciliter la prise de décision des décideurs, à partir des revues de direction une fois par an.
- Animer les CREX : Comité de Retour d'Expérience

La responsable qualité est en charge de coordonner l'ensemble des dispositifs inhérents à la démarche d'amélioration de la qualité d'accueil et de prise en charge. Le binôme gestionnaire des risques en assure le déploiement sur le terrain auprès des professionnels en collaboration étroite avec la responsable de service éducatif.

c. L'implication des instances

Dans la perspective d'un fonctionnement associatif, les vigilances associées à la Pouponnière SSR André Bousquairol, en tant qu'établissement sanitaire, bénéficient à l'IME. Au nombre de 6, ces vigilances dites « sous commissions de la CME » assurent le déploiement opérationnel de la politique d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins.

- Le Comité de Lutte contre la Douleur (CLUD),
- L'Equipe Opérationnelle d'Hygiène (EOH),
- Le Comité de Liaison en Alimentation et Nutrition (CLAN) via le groupe oralité,
- La cellule d'identitovigilance,
- La commission médicale des médicaments et des dispositifs médicaux,
- La cellule gestion des risques



2. Organisation interne de la démarche qualité et gestion des risques

a. La gestion des risques associés aux soins

La présente politique a été définie sur la base d'une analyse transversale des risques de l'ensemble des processus de l'établissement. Les sources de données utilisées pour réaliser cette analyse sont :

- La réglementation en vigueur
- Les comptes rendus des évaluations externes et internes
- Les rapports d'inspections réglementaires
- L'analyse de risques à posteriori via la prise en compte des événements indésirables, des plaintes et réclamations, des CREX et des audits internes
- L'analyse des indicateurs (opérationnels et de fonctionnement)
- Le dialogue des membres des instances représentatives du personnel
- Les comptes rendus du CVS
- Les exercices de simulation et de gestion de crise
- Les exercices de sécurité incendie

La démarche de gestion des risques s'opère via deux approches :

- L'analyse des risques a priori : EI, document unique, méthode HACCP, etc.
- L'analyse des risques a posteriori : EI, plaintes et réclamations, enquête de satisfaction, analyse des causes via les CREX, des comptes rendus d'audit, etc.

Ce processus d'analyse des risques a permis, entre autre, de formaliser la présente stratégie de management de la qualité, de la sécurité et des risques

| | | |
|--|---|-----------------------|
|  CENTRE ANDRE BOUSQUAIROL | PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ANDRE BOUSQUAIROL 2017-2022 | REF : IME/GOUV/DOC/00 |
| | | VERSION : 00 |
| | | DATE : 17/04/2019 |
| | | PAGE : 36/59 |

b. La gestion des évènements indésirables

Le processus de gestion des évènements indésirables est défini par une procédure de fonctionnement. Il est basé sur un système de déclaration ascendante par les professionnels. Leur implication est recherchée à travers la recherche de leur avis : cotation, actions à mettre en œuvre, etc. La responsable qualité veille à l'effectivité quotidienne de l'enregistrement des évènements indésirables dans le tableau de bord et met en mouvement la cellule de gestion des risques tous les deux mois.

Concernant la gestion des EI graves, un comité de retour d'expérience est structuré. Il vise à ce que les professionnels s'interrogent, en équipe, sur leurs pratiques et prennent conscience du risque pour mieux le maîtriser. Le Comité Pluridisciplinaire de Retour d'Expérience « **CREX** » est composé des membres du pôle qualité ainsi que de professionnels des deux établissements qui cohabitent sur le centre André BOUSQUAIROL. Chaque séance du CREX donne lieu à un compte rendu diffusé à l'ensemble des professionnels. La démarche est communiquée à la CME et en CODIR.

Le CREX fait l'objet d'un bilan d'activité annuel qui produit :

- Le nombre de réunions dans l'année
- Le nombre et le type d'EI analysés dans l'année
- La liste des actions d'amélioration mises en œuvre
- Les modalités de suivi des actions d'amélioration mises en œuvre

c. La gestion des plaintes et réclamations

Toute formule d'insatisfaction du représentant légal d'un enfant ou jeune accueilli au sein de l'IME, qu'elle soit réalisée par écrit ou à l'oral, est prise en compte par l'établissement et donne lieu à la formalisation d'une plainte ou réclamation. De plus, une boîte aux lettres « réclamation, satisfaction des parents » est située à l'entrée du centre et permet le recueil des divers écrits relatifs à la satisfaction ou à l'insatisfaction. La Directrice est responsable de la gestion des plaintes et réclamations émises au sein de l'établissement. Toute réclamation reçue fait l'objet d'une réponse dans les délais au plaignant.

d. Les vigilances

- La veille sanitaire

Le dispositif de veille sanitaire est assuré par la Directrice de l'établissement, qui est destinataire des alertes descendantes de l'autorité de tutelle, l'Agence Régionale de Santé (ARS). Au niveau opérationnel, sont organisées des vigilances afin de relayer la gestion des dispositifs.

- La pharmaco vigilance

Un Responsable du Système de Management de la Qualité du circuit du médicament est identifié au sein de l'établissement ainsi qu'un référent médicament, IPDE. En partenariat étroit avec le pôle qualité, ce binôme est en charge de la sécurisation du circuit du médicament.

- La matériovigilance

Un Correspondant Local en Matéριο Vigilance (CLMV) est identifié sur le centre André Bousquairol. Il est en charge de la gestion des dispositifs médicaux, de leur entretien et de

| | | |
|--|---|-----------------------|
|  CENTRE ANDRE BOUSQUAIROL | PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ANDRE BOUSQUAIROL 2017-2022 | REF : IME/GOUV/DOC/00 |
| | | VERSION : 00 |
| | | DATE : 17/04/2019 |
| | | PAGE : 37/59 |

leur maintenance. L'identification des dispositifs médicaux et du matériel médical sur l'établissement est assurée ainsi que la traçabilité de leur contrôle et de leur entretien.

- L'identité vigilance

Quatre identitovigilants sont identifiés sur le centre André Bousquairol. Ils sont en charge de définir une organisation visant à assurer l'identification des enfants et jeunes dans le cadre de leur accompagnement et de leur prise en charge.

- Le risque infectieux

Un référent hygiène est identifié au sein de l'établissement : Me FABRIS, IPDE de nuit. Intégrée à l'Equipe Opérationnelle d'Hygiène (EOH), vigilance en charge d'organiser la maîtrise du risque infectieux par la formalisation de protocoles d'hygiène, via l'organisation de journée de sensibilisation à l'hygiène des mains, la réalisation d'audit de conformité ou encore le suivi de prélèvements microbiologiques.

A ce titre, l'EOH diffuse chaque mois aux professionnels des trois établissements un bulletin d'information relatif au risque infectieux : le CLIN D'CEIL.

- Vigilants risques

Des référents EI sont identifiés au sein de l'établissement.

Leurs missions consistent à :

- Sensibiliser les professionnels de terrain au dispositif de déclaration et aider au signalement des EI
- Accompagner et relayer les actions mises en œuvre, notamment par le compagnonnage
- Participer au Comité Pluridisciplinaire de Retour d'Expérience « CREX »

e. La prise en charge médicamenteuse

La qualité et la sécurité du circuit du médicament est un objectif prioritaire du management de la qualité et des risques. Il s'agit d'un processus transversal constitués de plusieurs étapes et où différents professionnels interviennent. Le risque d'erreur médicamenteuse et d'iatrogénie doivent donc être maîtrisés.

La commission des médicaments exerce une vigilance accrue à toutes les étapes du circuit du médicament : prescription, dispensation, livraison, stockage, administration et surveillance. Le pôle qualité réalise des audits du circuit du médicament à fréquence régulière et sensibilise les professionnels aux bonnes pratiques ainsi qu'à la déclaration des erreurs médicamenteuses.

f. La maîtrise du risque infectieux

Les fonctions logistiques sont intégrées dans la démarche qualité et gestion des risques. L'établissement a ainsi fait le choix d'assurer la gestion directe de la restauration et du bionettoyage. Concernant le processus de gestion du linge, il est assuré par la blanchisserie associative de l'association Les Amis de l'Enfance sur le site de Saint Lys. L'ensemble de ces processus est organisé et géré de façon à maîtriser les risques et à assurer une prestation de qualité aux usagers de l'établissement.

Par ailleurs, la gestion des déchets, au même titre que celle de l'eau, fait l'objet d'un circuit défini assurant la maîtrise du risque infectieux

| | | |
|--|--|-----------------------|
|  CENTRE ANDRE BOUSQUAIROL | PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ANDRE BOUSQUAIROL 2017-2022 | REF : IME/GOUV/DOC/00 |
| | | VERSION : 00 |
| | | DATE : 17/04/2019 |
| | | PAGE : 38/59 |

Enfin, l'établissement est amené à effectuer le transport sanitaire de patients dans le cadre de l'accompagnement à une consultation externe ou dans le cadre de l'inclusion ordinaire. Pour se faire, des procédures d'hygiène et de sécurité des véhicules sont définies et mises en œuvre.

g. La sécurité des biens et des personnes

Conformément à la réglementation en vigueur, la sécurité des biens et des personnes est assurée au sein de l'établissement et fait l'objet d'un plan d'actions d'amélioration. Les comptes rendus de visite de sécurité, la maintenance des dispositifs de sécurité incendie, la formation des professionnels au maniement des extincteurs et aux règles d'évacuation sont autant de sources utiles à l'atteinte de cet objectif.

Le Plan de Sécurité de l'Etablissement, formalisé en partenariat avec l'ARS et les autorités de sureté locales, fait état des risques de sécurité internes et externes auxquels est confronté l'établissement. Un plan d'action a été défini et est mis en œuvre.

h. La veille réglementaire

La veille réglementaire est assurée par divers professionnels, en fonction de leur profession (Direction, responsable du service éducatif, coordonnateurs, etc.).

i. La gestion de crise

Un plan de gestion de crise est défini au sein de l'établissement. Il regroupe les plans canicule, grand froid, etc. et est mis en œuvre à l'initiative de la Directrice sous ordre, ou non, du Préfet du département. Il définit l'existence d'une cellule de crise et sa composition.

La gestion de crise est constituée de trois grandes étapes :

- L'estimation de la gravité de la situation
- L'évaluation des besoins de l'établissement et des moyens dont il dispose
- La mise en œuvre des actions nécessaires pour faire face à la crise

j. Le développement d'une culture qualité et sécurité

L'implication des professionnels est un élément essentiel au management de la qualité et de la gestion des risques. Dans cette perspective, l'établissement met en œuvre les actions suivantes :

- La communication descendante d'informations relatives à la démarche d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins via l'outil de communication LE LIEN
- L'identification de professionnels référents sur le milieu opérationnels (douleur, hygiène, DUI, identitovigilants, etc.)
- La communication ascendante d'informations via la déclaration des évènements indésirables, l'implication des professionnels dans les groupes thématiques, les vigilances, les CREX, etc.
- L'organisation de formations internes : respect de l'hygiène des mains, sécurité du circuit du médicament, vaccination, etc.
- La mise en œuvre d'une procédure d'accueil des nouveaux arrivants
- L'encouragement à la déclaration des erreurs via une approche d'encouragement

3. Evaluation du Management de la qualité et de la gestion des risques

L'évaluation du système de management de la qualité et de la gestion des risques s'opère par différents canaux :

- Les questionnaires de satisfaction complétés par les parents et/ou représentants légaux des enfants et jeunes pris en charge au sein de l'IME André Bousquairol
- Les plaintes et réclamations émises par les représentants légaux
- Les audits internes de processus (gestion des déchets, respect de l'intimité, circuit du médicament, circuit du linge, etc.)
- Le suivi d'indicateurs

| | | |
|--|--|-----------------------|
|  CENTRE ANDRE BOUSQUAIROL | PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ANDRE BOUSQUAIROL 2017-2022 | REF : IME/GOUV/DOC/00 |
| | | VERSION : 00 |
| | | DATE : 17/04/2019 |
| | | PAGE : 40/59 |

V. PROJET SOCIAL

Le projet social est porteur des **valeurs institutionnelles** et vise à **garantir l'adaptation des ressources humaines aux évolutions structurelles et stratégiques de l'établissement**. Il fixe les objectifs généraux de la politique sociale de l'établissement ainsi que les mesures permettant la réalisation de ces derniers. Il porte notamment sur la formation, l'amélioration des conditions de travail, au sens des critères d'hygiène, de sécurité, de bonnes pratiques comme au sens de l'optimisation d'une qualité de prise en charge pluridisciplinaire et de la qualité de vie au travail, la gestion prévisionnelle et prospective des métiers et des qualifications et la valorisation des compétences.

Le projet social a ainsi pour vocation :

- D'accompagner les professionnel.le.s dans la prise en charge pluridisciplinaire des enfants et jeunes et de leur famille/aidants afin de répondre à leurs besoins, avec des exigences en termes de bienveillance et de suivi des recommandations des bonnes pratiques ;
- De préserver et de promouvoir les liens sociaux entre les professionnels de l'IME dans le partage du sens des valeurs institutionnelles ;
- De faciliter la réalisation des projets qui constituent le projet d'établissement en mobilisant et en adaptant les ressources humaines.

La qualité du projet social trouve son fondement dans la gestion des ressources humaines, en cohérence avec les objectifs stratégiques du projet éducatif et thérapeutique. Il valorise la concertation et l'implication continue du personnel, et le partage d'une réflexion éthique respectueuse des droits de l'enfant et des valeurs humanistes associatives.

La clarification de la stratégie et des enjeux de l'établissement sont propices à la valorisation et à la promotion des professionnels dans les nouvelles compétences développées. Dans le respect des projets professionnels individuels, au regard des évolutions de l'activité et en lien avec les orientations stratégiques de l'établissement, le projet social s'articule autour de deux axes stratégiques, à savoir :

- Axe 1 : Améliorer l'accompagnement de la personne en situation de handicap et de sa famille
- Axe 4 : Poursuivre dans une politique visant à promouvoir la qualité de la prise en charge

1. La Gestion Prévisionnelle des Métiers et des Compétences (GPMC)

La GPMC fait partie intégrante du projet d'établissement 2017-2022. Elle consiste à ajuster les métiers aux besoins de l'établissement au regard des orientations stratégiques de l'établissement, à savoir :

- Soutenir la réorganisation du service éducatif via la formation à la fonction d'éducateurs.trices coordonnateurs.trices.
- Renforcer l'accompagnement des aidants via le dispositif d'éducation thérapeutique pour lesquels des professionnels vont se former.
- Etayer le développement de la prise en charge des publics présentant des troubles neuro-développementaux, dont Troubles du Spectre Autistique (TSA) : via formation collective et individuelle TSA et ses outils ; la pratique et les outils de la communication non verbale (CAA).
- Développer de nouvelles compétences (à l'interne) voire rechercher (à l'externe) d'animation, de créativité, de professionnels venant en soutien aux projets d'inclusion, en portant un développement partenarial avec le milieu ordinaire : écoles, lieux culturels, sportifs, etc.

| | | |
|--|---|-----------------------|
|  CENTRE ANDRE BOUSQUAIROL | PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ANDRE BOUSQUAIROL 2017-2022 | REF : IME/GOUV/DOC/00 |
| | | VERSION : 00 |
| | | DATE : 17/04/2019 |
| | | PAGE : 41/59 |

- Enrichir les compétences pluridisciplinaires par le biais du dispositif à venir PEIA permettant d'assurer la qualité du suivi et de la coordination du parcours global de l'enfant dans et hors les murs de l'établissement – développer par ailleurs des offres d'accueil modulaires.
- Accompagner les équipes pluridisciplinaires à l'utilisation du DUI (dossier unique informatisé) de l'enfant permettant d'améliorer la qualité et la sécurisation de ce dernier.
- Valoriser les compétences spécifiques de prise en charge des personnels telles celles du handicap rare (épilepsie non stabilisée...), les soins de gastrotomie..., par la promotion de temps de partage de pratiques dans et hors de l'établissement.

Le bilan social de l'existant satisfait aux objectifs du projet social et facilite la formalisation de la GPMC. Par anticipation, la GPMC assure une adaptation qualitative et quantitative des compétences du personnel aux évolutions de l'activité de l'établissement. Dans cette optique, des formations spécifiques sont mises en œuvre afin de permettre le développement des compétences des professionnels, mais aussi de favoriser la qualité de vie au travail.

La GPMC se fixe à l'aide d'outils et d'indicateurs pertinents et adaptés : tels que des tableaux de bord propres au mouvement du personnel (entrées/sorties, congés, absentéisme, formation, rotation de personnel...), pyramides des âges, synthèses des entretiens professionnels...

2. La gestion et la prévention des risques professionnels

Le programme GRH prévoit de consolider les fondations du plan d'amélioration des conditions de travail.

A ce titre, les instances représentatives du personnel sont associées dans la gestion et la prévention des risques professionnels en tant que groupes de réflexion consultés à périodicité définie. Les entretiens professionnels y participent, au même titre que le plan de vaccination du personnel, mis en œuvre annuellement.

Il participe à l'accompagnement des professionnels par l'analyse des pratiques qui permet de redonner du sens aux interventions éducatives, de favoriser les bonnes pratiques, de promouvoir la bientraitance, de partager les compétences, via les GAP.

Il participe à prévenir l'épuisement professionnel via son dispositif de mobilité interne à l'établissement voire associatif.

Il valorise, par ailleurs, les pratiques des professionnels en confortant l'IME comme lieu ressource de stage en direction des futurs professionnels éducatifs (AES, EJE, ES), mais aussi rééducatifs, sociaux, soignants etc.

La mise en œuvre de ce dispositif induit principalement : l'identification, l'évaluation et le réajustement des qualifications, compétences et métiers des professionnels en lien avec les instances représentatives du personnel et partenaires sociaux pour répondre aux orientations stratégiques de l'établissement et à celles du PRS II et de ses évolutions en termes de missions.

Il permet le ciblage et l'évolution des métiers repérés comme « sensibles » pour ajustement des actions d'amélioration à réaliser.

3. La formation des professionnels

L'IME favorise l'amélioration des réponses aux besoins spécifiques des enfants, le partenariat avec la famille et/ou l'aidant pour une prise en charge concertée dans le cadre de la réglementation des bonnes pratiques – recommandations ANESM et HAS - favorisant et promouvant la politique assumée de bientraitance. Pour cela, elle décline un plan annuel de

| | | |
|--|---|-----------------------|
|  CENTRE ANDRE BOUSQUAIROL | PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ANDRE BOUSQUAIROL 2017-2022 | REF : IME/GOUV/DOC/00 |
| | | VERSION : 00 |
| | | DATE : 17/04/2019 |
| | | PAGE : 42/59 |

formation adapté aux besoins de la population accueillie (accompagnement éducation thérapeutique – accompagnement social – partage et analyse des pratiques..., etc).

La formation des professionnels, via le plan annuel voire pluri annuel (OPCO et fonds de l'établissement) favorise l'évolution, la diversité et la pertinence des pratiques professionnelles.

Elle conforte la technicité, l'évolution, l'adaptabilité des métiers et la spécificité de la prise en charge et participe, de surcroît, à prévenir les risques professionnels ainsi qu'à répondre aux défis technologiques évoqués dans le projet du système d'information.

4. Promouvoir la qualité de vie au travail.

L'approche promotion de la QVT initiée et entreprise par l'IME André Bousquairol se veut pérenne et continue. Cet objectif est transversal, il est repris dans le projet d'amélioration de la qualité et de la gestion des risques via l'objectif « Promouvoir la qualité de vie au travail et prévenir les risques professionnels », dans le projet logistique et développement durable à travers l'objectif « enjeux sociaux ».

Ainsi, selon l'accord national interprofessionnel du 19 juin 2013, la qualité de vie au travail « désigne et regroupe sous un même intitulé les actions qui permettent de concilier à la fois l'amélioration des conditions de travail pour les salariés et la performance globale des entreprises, d'autant plus quand leurs organisations se transforment ».

La qualité des prises en charge dispensés aux enfants et jeunes est intimement liée à la qualité de vie au travail des professionnels. Prendre soin de la santé morale et physique des professionnels qui prennent soin des enfants et jeunes accueillis constitue l'un des objectifs stratégiques prioritaire de l'établissement.

- Les relations sociales et de travail,
- Le contenu du travail,
- L'environnement physique de travail,
- L'organisation du travail,
- La réalisation et le développement professionnel,
- La conciliation entre vie professionnelle et vie privée.

Les thématiques prioritaires choisies par l'établissement pour mener cette démarche de promotion de la QVT sont :

- L'égalité des chances via une concertation sur l'égalité femme/homme
- La santé au travail via une démarche de prévention des Risques Psycho Sociaux
- La relation au travail et le climat social via l'expression des professionnels
- Le contenu et l'organisation du travail via la qualité des soins et de la prise en charge.

Les étapes concourant à la mise en œuvre d'un projet d'amélioration de la qualité de vie au travail sont :

- Réaliser un diagnostic à partir de l'évaluation des facteurs RPS auprès des professionnels par la médecine du travail & le CHSCT et des salariés volontaires.
- Réaliser un diagnostic à partir d'indicateurs sur l'égalité professionnelle avec la participation d'un intervenant extérieur (Institut Régional du Travail).
- Rechercher une qualité de dialogue par l'expression des salariés et la concertation avec les partenaires sociaux.

Afin d'évaluer la démarche entreprise et de préciser le diagnostic établi à ce jour, une enquête de satisfaction des professionnels sur les thématiques de la QVT va être menée.

| | | |
|--|--|-----------------------|
|  CENTRE ANDRE BOUSQUAIROL | PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ANDRE BOUSQUAIROL 2017-2022 | REF : IME/GOUV/DOC/00 |
| | | VERSION : 00 |
| | | DATE : 17/04/2019 |
| | | PAGE : 43/59 |

Au final, le projet social décline un programme de Gestion des Ressources Humaines qui vise, dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de la prise en charge, à savoir :

- Conforter le déploiement de l'activité notamment sur les nouveaux projets,
- Valoriser la formation efficiente et l'acquisition de nouvelles compétences,
- La prise de responsabilité dans l'activité,
- Contribuer à une meilleure qualité de vie au travail.

L'effort de ce projet social s'inscrit dans un Plan pluriannuel d'actions 2017-2022 décrit à la fin du présent projet d'établissement.

| | | |
|--|--|-----------------------|
|  CENTRE ANDRE BOUSQUAIROL | PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ANDRE BOUSQUAIROL 2017-2022 | REF : IME/GOUV/DOC/00 |
| | | VERSION : 00 |
| | | DATE : 17/04/2019 |
| | | PAGE : 44/59 |

VI. SCHEMA DIRECTEUR DU SYSTEME D'INFORMATION

1. Le périmètre de la sécurité du système d'information

La sécurité du système d'information (SI) regroupe l'ensemble des moyens humains, techniques et organisationnels visant à assurer le traitement, le stockage et l'échange d'informations nécessaires aux activités de l'établissement.

La finalité de la sécurité est de lutter contre les risques auxquels est exposé le système d'information qui ont pour origine des défauts de conception, de développement, d'implémentation ou d'usage du SI.

La sécurité du système d'information de l'IME André Bousquairol doit couvrir l'ensemble des systèmes d'information de l'établissement en tenant compte des usages, des lieux d'utilisation et des personnes concernées.

a. Lignes directrices pour la sécurité

Les actions de sécurité doivent agir à plusieurs niveaux :

- **Protéger le système d'information**

Afin d'éviter que des situations risquées comme des tentatives d'intrusion ne se produisent, ce sont des actions de maîtrise des risques.

- **Détecter un incident**

Afin de réagir au plus vite et de limiter sa propagation. Il s'agit d'actions de surveillance, de vigilance et de tests.

- **Limiter les impacts potentiels du risque**

b. Critères de sécurité

La sécurité regroupe 4 notions fondamentales :

- **La disponibilité**

La disponibilité des systèmes d'information permet de garantir en permanence la communication et l'échange des données de prise en charge des enfants et jeunes, sans défaut.

- **L'intégrité**

L'intégrité est l'objectif d'exactitude et de fiabilité des données et des traitements. Les systèmes d'information doivent garantir que les informations sont identiques et inaltérables dans le temps et l'espace et certifier leur exhaustivité, leur validité et leur cohérence. La sécurité du système d'information contribue aux actions d'identité-vigilance.

- **La confidentialité**

La confidentialité permet de réserver l'accès aux données aux seules personnes autorisées. Les données à caractère confidentiel sont :

- Les informations protégées par le secret médical
- Les informations privées des collaborateurs
- Les informations soumises à une obligation légale ou réglementaire de confidentialité
- Les informations stratégiques dont la divulgation externe ou interne peut nuire à la réputation et au fonctionnement de l'établissement

| | | |
|--|--|-----------------------|
|  CENTRE ANDRE BOUSQUAIROL | PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ANDRE BOUSQUAIROL 2017-2022 | REF : IME/GOUV/DOC/00 |
| | | VERSION : 00 |
| | | DATE : 17/04/2019 |
| | | PAGE : 45/59 |

- La preuve

La preuve permet l'investigation en cas de dysfonctionnement ou d'incident. Les systèmes d'information doivent pouvoir fournir la preuve d'un évènement donné et permettre la vérification du bon déroulement des traitements informatiques réalisés par les applications. Il s'agit notamment de mettre en œuvre un système d'imputabilité qui permet d'associer une action à son auteur.

c. Protection de l'infrastructure des systèmes d'information

Les serveurs, les réseaux, les bases de données, les applications et les postes de travail constituent l'infrastructure indispensable, sans laquelle les systèmes d'information de l'établissement ne peuvent exister tant sur le plan de la prise en charge des enfants et jeunes, que de sa gestion. La disponibilité et l'intégrité de cette infrastructure doivent donc être protégées.

d. Protection des données

Les données relevant des catégories décrites ci-dessous, sont considérées comme sensibles et doivent faire l'objet de mesures renforcées de protection :

- *Données médicales*
- *Données administratives*
- *Données contractuelles et RH, Paie*
- *Données financières et comptables*
- *Données techniques*

Procurer à ces données le niveau de protection qui convient, suppose l'identification préalable de ces données, la détermination du type de protection (confidentialité, disponibilité, intégrité) et l'évaluation de leur degré de sensibilité. Un document relatif à l'identification de ces données est formalisé.

e. Protection juridique

Le référent sécurité du système d'information veille à l'application des dispositions légales et réglementaires en vigueur en matière de confidentialité, de protections des personnes et des informations afin de préserver les intérêts de l'établissement, et prévenir de tout recours dirigé contre l'établissement.

La protection juridique de l'établissement suppose la diffusion, à destination des utilisateurs du système d'information, d'une information pertinente sur leurs droits et obligations, à travers la charte informatique. (Cf. DOC – Charte d'accès et d'usage du système d'information)

2. Gestion des risques du système d'information

Une approche de gestion des risques est opérée sur ce processus. Elle participe, de fait, à la démarche d'amélioration de la qualité et de la sécurité de l'établissement.

L'analyse de risques est réalisée de façon pluridisciplinaire et à fréquence régulière sur la base de sources de données diverses et réévaluée à fréquence régulière. Elle est intégrée à la cartographie générale des risques.

Le plan d'actions défini au regard des risques identifiés du processus système d'information est intégré dans le Programme d'Amélioration de la Qualité et de la Sécurité des Soins (PAQSS).

3. Organisation de la sécurité du système d'information

a. Responsabilité des acteurs du système d'information

| | | |
|--|--|-----------------------|
|  CENTRE ANDRE BOUSQUAIROL | PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ANDRE BOUSQUAIROL 2017-2022 | REF : IME/GOUV/DOC/00 |
| | | VERSION : 00 |
| | | DATE : 17/04/2019 |
| | | PAGE : 46/59 |

Tout professionnel de l'IME André Bousquairol doit être informé des responsabilités qui lui reviennent en matière de sécurité du système d'information et doit les accepter de manière formelle. (Cf. DOC - Charte d'utilisation du système d'information ; annexée au règlement intérieur)

Par ailleurs les professionnels intervenant au sein de l'établissement ont, dans le cadre de leur activité, un devoir de réserve voire des obligations de secret professionnel.

b. Accès aux ressources informatiques

La mise à disposition de ressources informatiques à un professionnel tels que le poste de travail, le compte de messagerie, l'accès au réseau ou à une application, doit être formalisée à l'embauche, au changement de fonction et au départ de l'intéressé, qu'il soit personnel permanent ou non, de même qu'il soit personnel de l'établissement ou intervenant extérieur.

Un processus est donc mis en place, il comporte :

- *La signature par l'utilisateur de la Charte de l'utilisateur des ressources informatiques.*
- *La signature par le responsable hiérarchique.*

L'accès aux ressources doit être contrôlé (identification, authentification) et adapté au droit à en connaître de l'utilisateur (droits et privilèges, profil utilisateur).

c. Charte informatique

L'usage du système d'information de l'IME André Bousquairol est régi par la présente politique ainsi que par la charte d'utilisation du système d'information.

Tout utilisateur doit, préalablement à son accès aux outils informatiques, prendre connaissance des droits, devoirs et engagements que lui confère la mise à disposition par l'établissement de ces outils. Cette information se fait au travers de la charte, que tout salarié ou intervenant extérieur doit attester avoir reçu et accepté.

d. Surveillance des systèmes et des réseaux

La sécurité du système d'information exige une surveillance systématique des systèmes et du trafic sur le réseau, afin de tracer les actions effectuées. Les dispositifs mis en œuvre doivent être conformes à la réglementation en vigueur et respecter les principes de proportionnalité (adaptation du niveau des moyens à l'enjeu effectif de la sécurité) et de transparence (information des partenaires sociaux et utilisateurs).

Cette surveillance sera effectuée par des intervenants qualifiés, accrédités par la Direction, et en conformité avec les lois et recommandations de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

e. Formation et sensibilisation

La formation et l'information des différents acteurs du système d'information, sont cruciales pour la sécurité. La Direction, le référent sécurité du système d'information et le pôle qualité organisent à fréquence régulière des actions en ce sens.

f. Veille technique et juridique

Une veille technique et juridique est assurée par le référent sécurité du système d'information en lien étroit avec la Direction de l'établissement.

g. Gestion documentaire du système d'information

La gestion documentaire relative au processus du système d'information est assurée par le pôle qualité dans l'arborescence générale du système qualité.

| | | |
|--|---|-----------------------|
|  CENTRE ANDRE BOUSQUAIROL | PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ANDRE BOUSQUAIROL 2017-2022 | REF : IME/GOUV/DOC/00 |
| | | VERSION : 00 |
| | | DATE : 17/04/2019 |
| | | PAGE : 47/59 |

4. Protection des données

a. Disponibilité, confidentialité et intégrité des données

Afin de réduire le risque de perte ou d'altération des données du système d'information et ainsi de garantir l'intégrité des données, un plan de sauvegarde des données est formalisé et mis en œuvre. Il est testé à fréquence régulière.

Par ailleurs, la fonction de génération de trace associée à une opération est activée sur l'ensemble des applications pour exploitation en cas de recherche de cause d'anomalie.

b. Protection des données sensibles

L'IME André Bousquairol traite des données à caractère personnel qualifiées de « sensibles » par la loi informatique et libertés du 20 juin 2018. La loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 permet la mise en œuvre concrète du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

L'établissement met en œuvre les mesures nécessaires pour garantir la confidentialité des données à travers la gestion des accès, la sécurité des locaux, les droits et devoirs alloués aux professionnels, etc.

Ainsi, les données sensibles devront impérativement faire l'objet d'une protection au niveau du contrôle d'accès, du traitement, du stockage ou de l'échange pour en assurer la confidentialité conformément au code de santé publique et au décret n° 2007-960 du 15 mai 2007 relatif à la confidentialité des informations médicales conservées sur support informatique ou transmises par voie électronique.

En particulier :

- L'accès à une donnée sensible ne doit être possible qu'après authentification et contrôle de l'autorisation. Une donnée sensible ne doit pas faire l'objet d'un partage non contrôlé.
- Aucune donnée sensible ne doit être transportée à l'extérieur (clé USB, cd-rom, ordinateurs portables, etc.)
- Pour le stockage et l'échange informatisé de données particulièrement sensibles, on devra impérativement mettre en œuvre des moyens de chiffrement via l'utilisation de la messagerie sécurisée Medimail notamment

c. Réparation, cession et mise au rebus

Avant tout envoi en réparation, toute cession ou mise au rebus d'un matériel, il convient de s'assurer que toutes les données ont bien été effacées par un procédé efficace et selon les recommandations techniques du référent sécurité du système d'information et de la Direction. Si cela s'avère impossible, à cause d'une panne par exemple, les supports concernés devront être démontés et détruits.

d. Administration des serveurs et des postes de travail

L'administration des serveurs et des postes de travail est placée sous la responsabilité du référent sécurité du système d'information de l'établissement.

e. Sécurisation des postes de travail et des moyens nomades

Chaque utilisateur veille à la sécurisation de son poste de travail ou moyen nomade mis à leur disposition (téléphone portable professionnel).

L'accès aux postes de travail (et aux moyens nomades) doit être protégé par mot de passe. Ce dernier doit être suffisamment robuste et ne doit pas être divulgué ni laissé sans protection. La sortie et l'utilisation à l'extérieur de l'établissement de tout équipement informatique doivent avoir été autorisées préalablement.

f. Contrôle d'accès

L'accès au système d'information exige une identification et une authentification préalable. Des mécanismes permettant de limiter les services, les données, les privilèges auxquels à accès l'utilisateur en fonction de son rôle et de sa fonction dans l'établissement, sont mis en œuvre dans la mesure du possible. Il importe de bien différencier les différents rôles et de n'attribuer que les privilèges nécessaires.

g. Maintenance et télé-action interne/externe

Lorsqu'elles utilisent un logiciel leur permettant d'intervenir à distance sur l'ordinateur d'un utilisateur, les personnes en charge de l'administration ou du support doivent l'en avertir et respecter les principes de la Loi Informatique et Libertés. La garantie d'une relation de confiance mutuelle repose sur le fait que l'utilisateur puisse conserver la maîtrise de l'environnement.

h. Réseau

Le SI doit être protégé vis-à-vis de l'extérieur à l'aide de filtres d'accès appliqués sur les équipements en tête de réseau.

i. Maintien du niveau de sécurité

Le maintien du niveau de sécurité, en particulier la vérification d'absence de risque lors de l'installation de nouveaux matériels, logiciels ou de connexion de matériels mobiles, doit faire l'objet de dispositions techniques sous la responsabilité du référent sécurité du système d'information.

Ces dispositions doivent intégrer le maintien au cours du temps de l'état de sécurité des différents matériels : applications des correctifs, mises à jour de l'antivirus, pare-feu, etc.... Elles doivent préciser les conditions de surveillance du fonctionnement du SI de manière à s'assurer de son état de sécurité : analyse des journaux, vérification des vulnérabilités, suivi des avis de sécurité.

j. Journalisation, tableaux de bord

Le système d'information doit comprendre des dispositifs ou procédures de journalisation centralisés et protégés. L'objectif est de permettre de détecter des intrusions ou des utilisations frauduleuses, de tenter d'identifier les causes et les origines, d'éviter des contaminations d'autres sites par rebond et de remettre en place le système.

k. Fichiers de traces

Les fichiers de traces seront analysés afin de repérer d'éventuels problèmes et de produire des statistiques et tableaux de bord.

l. Gestion d'incidents

Chaque acteur du SI doit être sensibilisé à l'importance de signaler tout incident réel ou suspecté via la déclaration d'un événement indésirable. Un protocole en définit le circuit

m. Plan de Reprise d'Activité et Plan de Continuité de l'Activité

Ces plans doivent permettre, dans un premier temps, de maintenir en mode dégradé les activités critiques (PCA), puis de récupérer et de restaurer toutes les fonctionnalités du système d'information (PRA).

| | | |
|--|--|-----------------------|
|  CENTRE ANDRE BOUSQUAIROL | PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ANDRE BOUSQUAIROL 2017-2022 | REF : IME/GOUV/DOC/00 |
| | | VERSION : 00 |
| | | DATE : 17/04/2019 |
| | | PAGE : 49/59 |

5. Orientations majeures du système d'information :

- **La mise en œuvre du DUI – Dossier Unique Informatisé :**

La mise en œuvre du DUI est prévue pour le 2 trimestre 2019. Elle vise à assurer une prise en charge transversale et coordonnée des enfants et jeunes accueillis et à garantir la qualité et la sécurité des accompagnements réalisés.

Le DUI permettra ainsi de :

- Constituer un dossier unique de l'enfant ou du jeune accueilli : centraliser les informations,
- Favoriser le partage sécurisé des informations éducatives, rééducatives, soignantes, médicales, sociales, etc. en interne,
- Renforcer la traçabilité et la qualité des informations par la mise en œuvre d'un plan de soins,
- Sécuriser le circuit du Médicament en supprimant les retranscriptions et en assurant une traçabilité de l'administration en temps réel,
- Assurer la traçabilité des prescriptions non médicamenteuses,
- Renforcer et dynamiser l'implication de l'ensemble des professionnels dans la démarche qualité et sécurité

Des professionnels identitovigilants sont identifiés sur l'établissement. Ils participent à prévenir toute erreur d'identification du patient, en lien avec la gestion du système d'information.

- **La coordination des parcours via le logiciel VIA TRAJECTOIRE**

Sur le médico-social, l'emploi du logiciel VIA TRAJECTOIRE comme outil de coordination des parcours a été initié en 2018.

- **Un support de gestion administrative partagé au niveau associatif (MEDSPHERE)**

- **Un outil de communication externe**

La création et la diffusion d'un site internet associatif permet à l'IME de communiquer en externe sur des thématiques liées aux pratiques et à l'organisation.

- **Le recueil d'indicateurs liés au système d'information**

Le recueil d'indicateurs liés au système d'information participe au pilotage de la démarche d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins et plus largement au pilotage stratégique de l'établissement.

- **La gestion documentaire**

La gestion documentaire va être révisée : arborescence, droits d'accès, de modification, etc. La bureautique informatique partagée facilite le partage et l'accessibilité des documents. Le circuit de diffusion des documents est protocolisé et mis en œuvre (rédaction, vérification, validation).

- **La communication interne**

La communication interne à l'établissement s'opère via différents canaux : les notes de service, le mensuel de l'EOH « CLIN D'ŒIL », l'outil de communication « LE LIEN », etc.

| | | |
|--|--|-----------------------|
|  CENTRE ANDRE BOUSQUAIROL | PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ANDRE BOUSQUAIROL 2017-2022 | REF : IME/GOUV/DOC/00 |
| | | VERSION : 00 |
| | | DATE : 17/04/2019 |
| | | PAGE : 50/59 |

VII. PROJET LOGISTIQUE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Le projet logistique : la restauration, le bionettoyage et la blanchisserie

Le projet logistique répond à l'objectif de promouvoir et de garantir des prestations adaptées aux besoins des enfants et jeunes accueillis, et des professionnels.

▪ **La restauration**

La gestion directe de la prestation restauration a été retenue pour l'IME André Bousquairol, ce dans le but d'avoir une maîtrise plus importante de la qualité et de la sécurité des process de fabrication. Les besoins des enfants et jeunes sont pris en compte dans l'élaboration des menus et des plats. Une diététicienne libérale est en appui du service de restauration.

Le Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS) est un outil de maîtrise des risques en restauration. Il est basé sur la démarche « Analyse des Risques et de Maîtrise des Points Critiques » (HACCP), dont le premier objectif est d'analyser et d'évaluer les risques potentiels dans le processus de fabrication. Ils peuvent être microbiologiques, physiques ou chimiques.

Le contrôle de l'application des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire est sous la responsabilité de la Direction départementale de la protection des populations. Des visites d'inspection sanitaire sont effectuées de façon inopinée tous les 4 ans environ. Elles donnent lieu à l'émission d'un rapport d'inspection vétérinaire dont les non-conformités relevées font l'objet de mesures correctives systématiques.

L'établissement a fait le choix de renforcer sa politique de contrôle en faisant appel à un prestataire externe. Des analyses microbiologiques (aliments, eau et surfaces) ainsi qu'un audit annuel du PMS (Plan Maîtrise Sanitaire) sont ainsi réalisés.

En cas de résultat non satisfaisant : une analyse du dysfonctionnement est réalisée par le pôle qualité, conjointement avec le service de restauration.

▪ **Le bionettoyage**

L'activité de bionettoyage est, au même titre, en gestion directe, et ce afin de gérer au plus près les besoins de l'établissement et d'intégrer le personnel ASH au fonctionnement des équipes éducatives et soignantes. Cette prestation est animée par la responsable logistique, qui garantit le respect des dispositifs règlementaires en matière d'hygiène en collaboration avec le CLIN de la Pouponnière SSR et le pôle qualité associatif.

▪ **La blanchisserie**

La prestation lingerie est assurée par la blanchisserie associative située sur le même site que la MAS, à Saint-Lys.

La blanchisserie associative revêt un enjeu particulier à l'heure du recentrage des missions des établissements sur leur cœur de métiers que sont les soins.

L'amélioration de la fonction linge regroupant les moyens associatifs qui concourent à assurer l'ensemble des prestations relatives à l'approvisionnement, l'entretien et la distribution aux différents services, est un souci permanent dans la réponse aux besoins des enfants et des personnes accueillies.

Cette réponse aux besoins est orientée par la nécessité de :

- Fournir les produits et prestations nécessaires à l'hôtellerie : linge de maison, d'entretien pour les enfants et les résidents comme pour les personnels (tenues de travail) ;
- Assurer les meilleures conditions d'hygiène et de protection vis-à-vis du risque infectieux grâce à des produits parfaitement adaptés qui respectent l'environnement

| | | |
|--|--|-----------------------|
|  CENTRE ANDRE BOUSQUAIROL | PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ANDRE BOUSQUAIROL 2017-2022 | REF : IME/GOUV/DOC/00 |
| | | VERSION : 00 |
| | | DATE : 17/04/2019 |
| | | PAGE : 51/59 |

et garantissent la destruction des micro-organismes (procédure spécifique de collecte et traitement du linge souillé) ;

- Offrir des solutions de qualité pour le traitement des effets personnels des enfants et des résidents.

Elle nécessite une évaluation à périodicité définie.

2. Le développement durable

Le concept de développement durable vise à réconcilier le développement économique et social, la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles.

Il s'articule autour de trois grands vecteurs interdépendants et complémentaires :

- Un vecteur économique, qui cible des objectifs de développement et d'efficacité économiques,
- Un vecteur social, qui tend à satisfaire les besoins humains et à répondre à des objectifs de cohésion sociale et d'équité,
- Un vecteur environnemental qui cherche à préserver l'intégrité écologique ainsi qu'à améliorer et valoriser l'environnement et les ressources naturelles sur le long terme.

Il convient donc de rapprocher les axes développés ci-après du projet social en ce qu'il attire notamment aux orientations sociales de promotion de la qualité de vie au travail.

a. Au niveau environnemental :

▪ **La gestion et la valorisation des déchets :**

L'établissement organise la récupération et le recyclage des déchets suivants :

- Les ordures ménagères
- Les DASRI
- Le matériel d'éclairage (ampoules, plafonniers, etc.)
- Les huiles de cuisson

L'IME André Bousquairol a pour projet d'initier une démarche de recyclage des déchets alimentaires.

▪ **Préserver l'environnement :**

Agir sur la consommation d'eau, d'énergie et de papier est un objectif prioritaire pour l'établissement. L'objectif est de cibler des actions d'amélioration des comportements de consommation d'eau évitables et de réduire la consommation de papier lors de l'impression notamment.

Les professionnels seront formés aux éco-gestes, tels que : le tri sélectif, l'éclairage des locaux, etc.

b. Les enjeux sociaux :

L'association se positionne dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de l'accueil et de la prise en charge globale des enfants et jeunes accueillis et veille, dans une réflexion éthique et selon des principes humanistes, au respect de la dignité des personnes.

La qualité des prises en charge dispensées aux enfants et jeunes accueillis étant intimement liée à la qualité de vie au travail des professionnels, il apparaît comme évident que cette dernière constitue l'un des objectifs stratégiques prioritaire de l'établissement, et plus largement de l'association gestionnaire.

❖ **La concertation sur l'égalité femme/homme**

| | | |
|--|--|-----------------------|
|  CENTRE ANDRE BOUSQUAIROL | PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ANDRE BOUSQUAIROL 2017-2022 | REF : IME/GOUV/DOC/00 |
| | | VERSION : 00 |
| | | DATE : 17/04/2019 |
| | | PAGE : 52/59 |

Un groupe de travail a été initié en concertation avec l'Institut Recherche du Travail (IRT) et le groupe de pilotage de la démarche QVT cité auparavant. Il vise à aboutir à un accord d'entreprise sur la base d'un plan d'actions formalisé suite à un audit réalisé par l'IRT.

❖ **La prévention des Risques Psycho Sociaux**

Une démarche d'évaluation collective a été entreprise depuis 2016, conjointement entre le groupe de pilotage de la démarche QVT et la médecine du travail, sur l'évaluation des facteurs de RPS. L'outil d'évaluation a été choisi en concertation avec les partenaires sociaux : il s'agit d'une méthodologie INRS, basée sur une démarche de recueil sur le terrain via des interviews. Sept thèmes ont été évalués :

- L'intensité et la complexité du travail
- Les horaires de travail
- L'exigence émotionnelle
- L'autonomie au travail
- Les rapports sociaux au travail
- Les conflits de valeurs
- L'insécurité de l'emploi et du travail

Sur la base de l'évaluation réalisée, un plan d'actions a été défini en concertation avec la médecine du travail. L'objectif visé est de mettre la prévention primaire au premier plan du plan d'actions.

Par ailleurs, un plan d'actions seniors avait été formalisé en 2012. Il a donné lieu à des mesures d'aménagement de poste en fin de carrière.

❖ **L'expression des professionnels**

L'expression des professionnels est favorisée dans le cadre de leur exercice. Différents espaces de discussions dédiées, fonctionnement, cliniques, ou encore dites « institutionnelles, sont programmées à périodicité définie.

Parallèlement à cela, des groupes d'analyse des pratiques avec l'intervention d'un professionnel extérieur permettent de penser le travail. Ces espaces de dialogue sont l'occasion de poser au niveau collectif, mais aussi individuel, des problématiques en lien avec les valeurs professionnelles autant que personnelles.

En outre, le droit d'expression des salariés est respecté.

❖ **La qualité des prises en charge**

La démarche d'amélioration de la qualité et de la sécurité des prises en charge est une opportunité pour les professionnels de mettre du sens dans leurs pratiques quotidiennes, de questionner le travail d'équipe et les objectifs opérationnels et stratégiques poursuivis. La méthodologie de l'analyse des risques permet d'aborder les pratiques sous un nouvel aspect via, notamment, la gestion a priori des risques mais aussi à travers l'identification des dispositifs de maîtrise en place. Il s'agit aussi d'une occasion pour que des échanges pluridisciplinaires s'opèrent et des travaux de groupe se réalisent.

L'approche promotion de la QVT entreprise par l'IME André Bousquairol se veut pérenne, intégrée dans les orientations stratégiques de l'établissement et mobilisatrice. Les plans d'actions définis dans le cadre de l'égalité femme/homme et de la prévention des RPS sont mis en œuvre et évalués à fréquence régulière.

Afin d'évaluer la démarche entreprise et de préciser le diagnostic établi à ce jour, une enquête de satisfaction des professionnels sur les thématiques de la QVT va être menée.

c. L'efficience :

L'établissement priorise le développement d'une politique d'achats éco-responsable, notamment pour les fournitures et les produits d'entretien.

| | | |
|--|--|-----------------------|
|  CENTRE ANDRE BOUSQUAIROL | PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ANDRE BOUSQUAIROL 2017-2022 | REF : IME/GOUV/DOC/00 |
| | | VERSION : 00 |
| | | DATE : 17/04/2019 |
| | | PAGE : 53/59 |

VIII. PLAN D' ACTIONS

| OBJECTIFS OPERATIONNELS | ACTIONS A METTRE EN OEUVRE | CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE |
|---|---|---------------------------------|
| PROJET EDUCATIF, PEDAGOGIQUE & THERAPEUTIQUE (1/2) | | |
| Réorganiser le service éducatif | Mettre en œuvre une organisation par pôle | 3 ^{ème} trimestre 2018 |
| | Mutualiser le poste de responsable de service éducatif entre l'IME et la MAS | 2 ^{ème} semestre 2018 |
| | Former les coordonnateurs à leur fonction | 1 ^{er} semestre 2019 |
| Améliorer l'élaboration du PAP | Recueillir la satisfaction des parents / RL concernant l'élaboration du PAP | 2 ^{ème} trimestre 2019 |
| | Mettre à jour le processus d'élaboration du PAP ainsi que les outils | 4 ^{ème} trimestre 2018 |
| Développer les projets d'inclusion | Redynamiser les projets d'inclusion existants | 1 ^{er} semestre 2019 |
| | Remettre en service le CLAI afin de soutenir les projets d'inclusion et de développer les partenariats | 2 ^{ème} semestre 2019 |
| Développer l'activité de l'IME | Créer une plateforme d'évaluation, d'intervention et d'articulation | 2 ^{ème} semestre 2019 |
| | Restructurer le pôle internat en offrant du séquentiel au public du nouveau territoire | 1 ^{er} semestre 2019 |
| Poursuivre l'action pédagogique via l'unité d'enseignement | Poursuivre le travail sur l'adoption d'un comportement d'élève et l'acquisition des apprentissages fondamentaux. | Continu |
| | Poursuivre l'ouverture culturelle et une approche par les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) | Continu |

| OBJECTIFS OPERATIONNELS | ACTIONS A METTRE EN OEUVRE | CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE |
|---|---|--------------------------------|
| PROJET EDUCATIF, PEDAGOGIQUE & THERAPEUTIQUE (1/2) | | |
| Renforcer l'accompagnement social | Soutenir l'accompagnement social des familles des primo entrants et des sortants | Continu |
| | Création de Temps d'assistante sociale pour la PEIA | 2 ^{ème} semestre 2019 |
| Diversifier les outils de communication non verbale | Améliorer l'évaluation transdisciplinaire objective des capacités des certains jeunes en partenariat avec l'ergothérapeute (ECP : Evaluation Cognitive du jeune Polyhandicapé) | Continu |
| | Organiser des formations intra à destination des professionnels pour le repérage et l'analyse des signaux de communication, puis à la mise en œuvre et l'investissement transdisciplinaire de stratégies adaptées sur le quotidien du jeune | Continu |
| | Mettre en œuvre des séances collectives d'éducation thérapeutique des parents des enfants accueillis à l'IME, afin de les accompagner dans la mise en place, au quotidien, de stratégies de communication adaptées aux besoins et capacités de leurs enfants | 2019 |
| | Investir des outils numériques innovants au service d'une CAA optimisée : tablettes numériques, logiciels et applications dédiés à la CAA, logiciels et applications dédiés à la compensation des troubles cognitifs pour les actes de la vie quotidienne (séquençage, EDT, timer, etc.), commande oculaire, etc. | 2019 |

| OBJECTIFS OPERATIONNELS | ACTIONS A METTRE EN OEUVRE | CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE |
|--|--|--------------------------------|
| PROJET D'AMELIORATION DE LA QUALITE ET DE LA GESTION DES RISQUES (2/1) | | |
| Poursuivre l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins dans le cadre des processus d'évaluations internes et externes | Mettre en œuvre une CME associative chargée du suivi de la mise en œuvre du projet d'amélioration de la qualité et de la gestion des risques | 1 ^{er} semestre 2019 |
| | Poursuivre l'intégration des vigilances au niveau associatif : CLUD, CLIN, CLAN, etc. afin de sécuriser l'accompagnement / la PEC des enfants et jeunes accueillis | 1 ^{er} semestre 2019 |
| | Favoriser l'implication du CVS dans le projet d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins | Continu |
| | Poursuivre la politique de bon usage du médicament afin de sécuriser le circuit | Continu |
| | Poursuivre la maîtrise du risque infectieux | Continu |
| | Poursuivre la politique de prise en charge de la douleur | Continu |
| | Renforcer la sécurité alimentaire via la méthode HACCP : identifier les risques principaux et y sensibiliser les professionnels | 1 ^{er} semestre 2019 |
| | Améliorer la gestion et le tri des déchets | 2020 |
| | Poursuivre le suivi des indicateurs comme outil de pilotage | Continu |
| | Poursuivre la mise en œuvre d'outils d'évaluation (audit, CREX, etc.) | Continu |
| | Actualiser le plan bleu | 2 ^{ème} semestre 2019 |
| Développer la gestion de crise | 2020 | |
| Développer la veille et la sécurité sanitaire | Réaliser des exercices de mise en situation de crise | Continu |
| | | |
| | | |

| OBJECTIFS OPERATIONNELS | ACTIONS A METTRE EN OEUVRE | 1er semestre 2019 |
|--|---|--------------------------------|
| PROJET D'AMELIORATION DE LA QUALITE ET DE LA GESTION DES RISQUES (2/2) | | |
| Poursuivre le développement de la culture qualité / sécurité des soins et de gestion des risques | Former des auditeurs internes | 2021 |
| | Sensibiliser les professionnels à la déclaration des évènements indésirables | 2 ^{ème} semestre 2019 |
| Prévenir les risques | Organiser à fréquence régulière des exercices de sécurité incendie | Continu |
| | Formaliser et diffuser un livret sur les principales consignes de sécurité à respecter en cas d'incendie | 1 ^{er} semestre 2019 |
| | Poursuivre la formation des nouveaux arrivants et la formation continue des professionnels à la sécurité incendie | Continu |
| | Organiser des formations internes dans les domaines de l'hygiène, de l'identitovigilance, des règles d'administration des médicaments | Continu |

| OBJECTIFS OPERATIONNELS | ACTIONS A METTRE EN OEUVRE | | CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE |
|---|--|--------------------------|--------------------------------|
| PROJET SOCIAL(3/1) | | | |
| Soutenir réorganisation du service éducatif | Former des éducateur.trice.s ciblé.e.s à la fonction de coordination | | 1 ^{er} trimestre 2019 |
| Développer l'accompagnement aux aidants | Initier à l'éducation thérapeutique | | 2018-2019 |
| Etayer le développement de la prise en charge des différents publics accueillis | Former les professionnels à la prise en charge des TSA | | 2019 |
| | Investir les dispositifs de CAA | | En continu |
| Soutenir le développement de projets inclusifs | Élargir à de nouvelles compétences | Développement en interne | |
| | | Recrutement fléché | |
| Prévenir les RPS | Evaluation des risques psycho-sociaux | | 2017-2018 |
| | Réaliser le diagnostic des RPS | | 2018 |
| | Mettre en œuvre un groupe de travail sur la QVT | | 2018 |
| Favoriser l'égalité des chances | Réaliser le diagnostic égalité professionnelle 2017-2018 homme/femme | | 2018 |
| | Négocier un accord spécifique 2018-2022 | | 2018 |
| Favoriser l'expression des salariés | Soutenir le travail clinique par des GAP | | Selon besoins |
| | Négocier un accord d'entreprise spécifique sur le droit d'expression 2018-2022 | | 2018 |
| | Mettre en œuvre une enquête de satisfaction à destination des professionnels | | 2019 |
| Harmoniser la gestion des temps des professionnels / Organisation du travail | Informatisation de la gestion des temps via un logiciel de planning | | 2018-2019 |

| OBJECTIFS OPERATIONNELS | ACTIONS A METTRE EN OEUVRE | CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE |
|--|---|--------------------------------|
| PROJET DU SYSTEME D'INFORMATION (4/1) | | |
| Optimiser le Système d'Information | Changer le serveur pour faire évoluer le SI associatif | 1 ^{er} trimestre 2019 |
| | Changer les logiciels paye et comptabilité | 2020 |
| | Communiquer en externe sur les missions de l'établissement via la mise en œuvre du site internet | 2018 |
| | Mettre en œuvre le Dossier Usager Informatisé (DUI) | 1 ^{er} semestre 2019 |
| Contribuer à la performance médico-économique | Mettre en œuvre la comptabilité analytique | 2020 |
| | Poursuivre l'utilisation du logiciel VIA TRAJECTOIRE comme outil de coordination de parcours | Depuis 2018 |
| | Poursuivre l'utilisation d'un support unique de gestion administrative au niveau associatif via le logiciel MEDSPHERE | Continu |
| Garantir la sécurité des données et du système d'information | Mettre en œuvre les actions de sécurisation du SI | Continu |
| | Sensibiliser les professionnels aux règles de sécurité du SI | 2020 |
| | Définir un Plan de Reprise de l'Activité | 2 ^{ème} semestre 2019 |
| | Poursuivre le suivi des incidents | Continu |
| Améliorer la communication interne et externe | Réviser l'arborescence de la gestion documentaire commune afin de favoriser son accessibilité | 1 ^{er} semestre 2019 |
| | Développer le site internet de l'association | 2018 |
| | Poursuivre la diffusion des outils de communication LE LIEN et LE CLIN D'OEIL | Continu |

| OBJECTIFS OPERATIONNELS | ACTIONS A METTRE EN OEUVRE | CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE |
|--|---|--------------------------------|
| PROJET LOGISTIQUE & DE DEVELOPPEMENT DURABLE (5/1) | | |
| Garantir la sécurité des personnes et des biens | Sécuriser l'accès au centre André Bousquairol | 2018 |
| | Poursuivre les contrôles microbiologiques | Continu |
| Améliorer les prestations logistiques | Mener une politique d'achat éco-responsable | 2020 |
| | Poursuivre le tri des déchets | Continu |
| | Mettre en œuvre une démarche de recyclage des déchets alimentaires | 2020 |
| | Former les professionnels aux éco-gestes | 2020 |
| Garantir la qualité et la sécurité de la prestation restauration | Poursuivre le suivi du Plan de Maîtrise Sanitaire | Continu |
| Garantir la qualité et la sécurité de la prestation lingerie | Evaluer la fonction linge et l'efficacité des différentes missions de la blanchisserie et réviser les procédures de la lingerie associative | 2 ^{ème} semestre 2019 |
| Garantir la qualité et la sécurité de la prestation bionettoyage | Poursuivre la formation des ASH aux techniques de nettoyage et de désinfection | Continu |
| Contribuer à l'amélioration de la qualité et de la sécurité de la prise en charge du patient et aider à la prise de décision médicale et soignante | Poursuivre le recueil des indicateurs relatifs au système d'information (Hôpital Numérique, CPOM, etc.) | Continu |